

Bulletin officiel de France Travail

N° 29 du 7 mai 2025

Sommaire chronologique

Décision DG n° 2025-46 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Thalia Breton 4

Décision DG n° 2025-47 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Thomas Romatet..... 5

Décision DG n° 2025-48 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Cyril Nouveau 6

Décision DG n° 2025-49 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Michel Ciocci..... 7

Décision DG n° 2025-50 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Florence Dumontier. 8

Décision DG n° 2025-51 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Hélène Rohaut Marchal 9

Décision DG n° 2025-52 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Luc Pierre Dit Mery10

Décision DG n° 2025-54 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Elisabeth Gueguen .. 11

Décision DG n° 2025-55 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Hervé Jouanneau.....12

Décision DG n° 2025-56 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Marie-Christine de Cidrac 13

Décision DG n° 2025-57 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Victor Beauté14

Décision DG n° 2025-58 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Jean-Pierre Tabeur.....15

Décision DG n° 2025-59 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Johan Bernardini Perinciolo 16

Décision DG n° 2025-60 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Isabelle Lenfant.....17

Décision DG n° 2025-61 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Jean Dutoya.....18

Décision DG n° 2025-62 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Delphine Vidal19

Décision DG n° 2025-63 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Caroline Dekerle..... 20

Décision DG n° 2025-64 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Hélène Noblecourt .21

Décision DG n° 2025-65 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Léopold Gilles 22

Décision DG n° 2025-66 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Ivane Squelbut..... 23

Décision DG n° 2025-67 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Gilles Biron..... 24

Décision DG n° 2025-68 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Maria-Giovanna Falzone25

Décision DG n° 2025-69 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Chrystelle Miot..... 26

Décision DG n° 2025-70 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Frédérique Quesnel 27

Décision DG n° 2025-71 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Matthieu Teachout 28

Décision DG n° 2025-72 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Grégory Bogacki 29

Décision DG n° 2025-73 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Sindia-Hélène Merienne-Ajimi 30

Décision DG n° 2025-74 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Frédéric Oliot.....31

Décision DG n° 2025-75 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Catherine Peltier..... 32

Décision DG n° 2025-76 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Pierre Chambe 33

Décision Ce-VdL n° 2025-09 DS Agences du 1er mai 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Centre-Val de Loire au sein des agences
..... 34

Décision Ce-VdL n° 2025-10 DS DR du 1er mai 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale 42

Décision DG n° 2025-84 du 5 mai 2025

Délégation de signature au sein de l'établissement siège 53

Décision DG n° 2025-85 du 5 mai 2025

Désignation des agents habilités à échanger les renseignements et documents liés à la recherche et la constatation de fraudes en matière sociale 55

Décision GdE n° 2025-20 DS Agences du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein des agences 62

Décision GdE n° 2025-21 DS PTF du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein des plateformes de services 78

Décision GdE n° 2025-22 DS DR du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein de la direction régionale 84

Décision No n° 2025-08 DS Agences du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Normandie au sein des agences 95

Décision Oc n° 2025-18 CCPLU du 5 mai 2025

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Occitanie 107

Décision Oc n° 2025-19 DS DT du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des directions territoriales 109

Décision Oc n° 2025-20 DS Agences du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des agences 113

Décision Oc n° 2025-21 DS PTF du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein de la plate-forme de la direction de la production 136

Décision NAq n° 2025-20 DS Agences du 6 mai 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine au sein des agences 144

Décision DG n° 2025-46 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Thalia Breton

Madame Thalia Breton est nommée directrice générale adjointe en charge de la gouvernance, responsabilité et sécurité de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-47 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Thomas Romatet

Monsieur Thibault Romatet est nommé directeur général adjoint délégué en charge de la direction stratégie et de la transformation de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-48 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Cyril Nouveau

Monsieur Cyril Nouveau est nommé directeur ad interim en charge de la direction observatoire, statistiques, études, évaluation et prospective de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-49 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Michel Ciocci

Monsieur Michel Ciocci est nommé directeur en charge du programme mise en place gouvernance simplifiée de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-50 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Florence Dumontier

Madame Florence Dumontier est nommée directrice en charge de la direction des relations extérieures de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-51 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Hélène Rohaut Marchal

Madame Hélène Rohaut Marchal est nommée directrice en charge de la direction DATA de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-52 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Luc Pierre Dit Mery

Monsieur Luc Pierre Dit Mery est nommé directeur en charge de la direction méthodes et outils de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-54 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Elisabeth Gueguen

Madame Elisabeth Gueguen est nommée directrice en charge de la direction de l'indemnisation et de la réglementation de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-55 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Hervé Jouanneau

Monsieur Hervé Jouanneau est nommé directeur en charge de la direction orientation et formation de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-56 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Marie-Christine de Cidrac

Madame Marie-Christine de Cidrac est nommée directrice en charge de la direction France Travail PRO de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-57 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Victor Beauté

Monsieur Victor Beauté est nommé directeur délégué de la direction de France Travail Pro à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-58 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Jean-Pierre Tabeur

Monsieur Jean-Pierre Tabeur est nommé directeur en charge de la direction
accompagnement des demandeurs d'emploi de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-59 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Johan Bernardini Perinciolo

Monsieur Johan Bernardini Perinciolo est nommé directeur délégué de la direction de l'accompagnement des demandeurs d'emploi ainsi que du programme Levée des freins périphériques de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-60 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Isabelle Lenfant

Madame Isabelle Lenfant est nommée directrice en charge de la direction de la stratégie et de la transformation France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-61 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Jean Dutoya

Monsieur Jean Dutoya est nommé directeur du programme accompagnement rénové des
BRSA de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-62 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Delphine Vidal

Madame Delphine Vidal est nommée adjointe au directeur de programme accompagnement rénové des BRSA de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-63 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Caroline Dekerle

Madame Caroline Dekerle est nommée directrice de la mission public en situation de handicap et stratégie inclusive de l'établissement de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-64 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Hélène Noblecourt

Madame Hélène Noblecourt est nommée directrice en charge de la mission jeune de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-65 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Léopold Gilles

Monsieur Léopold Gilles est nommé adjoint à la directrice du programme accueil, relation usager et marketing de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-66 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Ivane Squelbut

Madame Ivane Squelbut est nommée chargée de mission comportements abusifs et toutes autres missions/projets à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-67 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Gilles Biron

Monsieur Gilles Biron est nommé chargé de mission accompagnement des DROM de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-68 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Maria-Giovanna Falzone

Madame Maria-Giovanna Falzone est nommée directrice en charge de la direction de la prévention des fraudes et du contrôle interne de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-69 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Chrystelle Miot

Madame Chrystelle Miot est nommée directrice en charge de la direction de la qualité de service de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-70 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Frédérique Quesnel

Madame Frédérique Quesnel est nommée directrice en charge de la direction de l'accompagnement du réseau et de l'excellence opérationnelle de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-71 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Matthieu Teachout

Monsieur Matthieu Teachout est nommé directeur en charge de la performance de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-72 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Grégory Bogacki

Monsieur Grégory Bogacki est nommé directeur en charge de la direction inspection générale et audit interne de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-73 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Sindia-Hélène Merienne-Ajimi

Madame Sindia-Hélène Merienne-Ajimi est nommée directrice en charge du management des risques de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-74 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Frédéric Oliot

Monsieur Frédéric Oliot est nommé directeur en charge de la direction opérationnelle de la sureté, de la sécurité et de la gestion de crise de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-75 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – Mme Catherine Peltier

Madame Catherine Peltier est nommée directrice des affaires juridiques de France Travail à compter du 1er mai 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025.

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision DG n° 2025-76 du 14 avril 2025

Nomination au sein de la direction générale de France Travail – M. Pierre Chambe

Monsieur Pierre Chambe est nommé directeur en charge de la direction de la gouvernance de France Travail à compter du 1er juin 2025.

Fait à Paris, le 14 avril 2025

Le directeur général,
Thibaut Guilluy

Décision Ce-VdL n° 2025-09 DS Agences du 1er mai 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Centre-Val de Loire au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5312-47, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n°2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n°2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n°2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n°2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n°2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2025-43 du 9 avril 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 6) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 7) les bons SNCF,
- 8) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions relatives aux allocations pour le compte de l'assurance chômage, à l'exception des décisions relevant de la compétence de France Travail services.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet d'initier les conventions locales de subvention.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour accorder une remise pour les prestations (les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers) dont le montant initial est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 pour accorder une remise pour le compte de l'assurance chômage dès lors que le montant de la dette (ou le solde restant dû), pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de France Travail, est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 § 2 et § 3 de l'article 5 pour admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 5 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 3, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 - à l'exception pour les responsables d'équipe du dépôt de plainte sans constitution de partie civile, à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Carine Kistela, directeur d'agence d'Aubigny sur Nère
- monsieur Gilles Retali, directeur d'agence de Saint Amand Montrond
- monsieur Hervé Carrois, directrice d'agence de Vierzon
- madame Virginie Debarbat, directrice d'agence de Bourges Baudens
- monsieur Anthony Fouquenelle, directeur d'agence de Bourges Prospective
- madame Sabine Gérard, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Champhol
- madame Valérie Lefrançois, directrice d'agence de Dreux
- madame Christine Foulon, directrice d'agence d'agence de Lucé
- madame Catherine Amiri, directrice d'agence de Vernouillet
- monsieur Driss Bougattaya, directeur d'agence de Chateaudun
- monsieur Freddy Janky, directeur d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Thierry Bertrand, directeur d'agence d'Issoudun
- monsieur Xavier Gonzalez, directeur d'agence d'Argenton sur Creuse
- monsieur Sébastien Darner, directeur d'agence d'Amboise
- madame Isabelle Labbe, directrice d'agence de Chinon
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Loches
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Joue les Tours
- madame Emilie Cao, directrice d'agence de Tours 2 lions
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Tours Ronsard
- monsieur Fabien Grosbois, directeur d'agence de St Pierre des Corps
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence de Saint Cyr sur Loire
- madame Marianne Brouxel, directrice d'agence de Blois gare
- madame Cécile Emonet Bonaventura, directrice d'agence de Blois Laplace
- monsieur Benjamin Bensoussan, directeur d'agence de Romorantin Lanthenay
- monsieur Pascal Marchand, directeur d'agence de Vendôme
- monsieur David Lecrivain, directeur d'agence de Gien
- madame Isabelle Rouby, directrice d'agence de Montargis
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans ouest
- monsieur Abdelkhalak Afkir, directeur d'agence d'Orléans est
- monsieur Bruno Charfoulault, directeur d'agence d'Orléans sud
- madame Sylvie Albert, directrice d'agence d'Orléans Nord
- monsieur Matthieu Pelle, directeur d'agence de Pithiviers

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Champhol

- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- madame Marie Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Catherine Henry Burlot, directrice adjointe de Blois gare
- madame Anne Sophie Lemaire de Sars le Comte, directrice adjointe de Blois Laplace
- monsieur Laurent Même, directeur adjoint d'agence de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- monsieur Michel André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- monsieur Thomas Jourdain, directeur adjoint d'agence d'Orléans ouest

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- monsieur Gilles Locher, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Aurore Gauthier-Lory, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Christine Bala, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- monsieur Stéphane Auclert, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- monsieur Brice Karl Payet, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sandrine Pulverin, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Caroline Kasal, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- madame Charlotte Clavier, responsable d'équipe à Aubigny sur Nère
- madame Linda Ntoh, responsable d'équipe à Aubigny sur Nère
- monsieur Damien Barousse, responsable d'équipe de Vierzon
- madame Sylvie Legrand, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Estelle Cochard, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Delphine Bouretz, responsable d'équipe de Chartres gare
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Champhol
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Champhol
- madame Sylvie Defoing, responsable d'équipe de Champhol
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Christine Toutay, responsable d'équipe de Châteaudun
- monsieur Christophe Duthuille, responsable d'équipe de Châteaudun
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Dreux
- madame Nacéra Abbas, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Lucé
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Katia Lefay, responsable d'équipe de Nogent le Rotrou
- monsieur Guillaume Leon, responsable d'équipe de Nogent le Rotrou
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Vernouillet
- madame Stéphanie Bourcelet, responsable d'équipe de Vernouillet

- madame Aurélie Marchais, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Alexandre Pain, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Mélanie Marilleau, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Louise Hodler, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Laetitia Hetault, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Damien Burlaud, responsable d'équipe d'Amboise
- madame Laurence Padeloup, responsable d'équipe de Chinon
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Mathieu Chancel, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les Tours
- monsieur Simon Boutreux, responsable d'équipe de Loches
- madame Coralie Delsaux, responsable d'équipe de Loches
- madame Alissa Pohu, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Dane Folly, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Gwendoline Courtin, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- monsieur Jérémy Arnould, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Anne Brunel, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Laetitia Chagnon, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Franck Guiblin, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Agnes Garceault, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Nicolas Landry, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Cynthia Autem, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Marine Jaspard, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Jérémy Arnould, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Mathilde Grillard, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Maud Chapelais-Pouchard, responsable d'équipe de Blois Laplace
- madame Peggy Anesi, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Fanny Laure Ridet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Nelly Boucourt, responsable d'équipe de Romorantin Lanthenay
- madame Séverine Gonthier, responsable d'équipe de Romorantin Lanthenay
- madame Maria Theresa Charles, responsable d'équipe Blois Laplace
- madame Corinne Lejeune, responsable d'équipe Blois Laplace
- madame Hélène Leandro, responsable d'équipe de Gien
- madame Lise Rabret, responsable d'équipe de Gien

- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Frédéric Sarrazin, responsable d'équipe de Montargis
- madame Bibi-Zahinah Massoutre, responsable d'équipe de Montargis
- madame Alia El Haboubi, responsable d'équipe de Montargis
- madame Mylene Lecureux, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Elodie Eche, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Daphné Penasson, responsable d'équipe d'Orléans Est
- madame Nathalie Monier, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans Nord
- madame Aurélia Dilard, responsable d'équipe d'Orléans Nord
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans Nord
- madame Fanny Harmant, responsable d'équipe d'Orléans Ouest
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans Ouest
- madame Nathalie Pajot, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Pascale Flori, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Nathalie Nourisson, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Marion Pitois, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Linda Soke, responsable d'équipe d'Orléans sud

§ 4 - référents métiers

- monsieur Philippe Pluvinet, référent métiers d'Aubigny sur Nère
- madame Fatima Lahierle, référent métiers de Bourges Baudens
- monsieur Laurent Aelbrecht, référent métier de Bourges Prospective
- madame Virginie Saulu, référent métiers de Saint Amand Montrond
- madame Isabelle Faller, référent métiers de Vierzon
- monsieur Olivier Froger, référent métiers de Chartres gare
- madame Caroline Jouan, référent métiers de Lucé
- madame Valérie Senechaux, référent métiers de Dreux
- madame Laurine Legrand, référent métiers de Champhol
- monsieur Laurent Chretien, référent métiers de Nogent le rotrou
- madame Laurence Savalli, référent métiers de Vernouillet
- madame Nathalie Renonce, référent métiers de Chateaudun
- madame Frédérique Michaud, référent métiers d'Argenton s/ Creuse
- madame Isabelle Sombardier, référent métiers de Châteauroux Balsan
- madame Karine Gaillard, référent métiers d'Issoudun
- madame Patricia Rekas, référent métiers d'Amboise
- monsieur Arnaud Montarou, référent métiers de Chinon
- monsieur Mohamed Azizi, référent métiers de Joué les tours
- monsieur Jean Noel Marcadier, référent métiers de Loches
- madame Nathalie Chaillou Tindel, référent métiers de Saint Cyr s/Loire
- madame Florence Busson, référent métiers de Saint Pierre des Corps
- monsieur Eric Allibe, référent métiers de Tours 2 lions
- madame Sophie Marqueton, référent métiers de Tours 2 lions
- madame Rosine Papon, référent métiers de Tours Ronsard
- monsieur Denis Plasson, référent métiers de Tours Ronsard

- madame Karine Bourit, référent métiers de Blois gare
- madame Corinne Pottier, référent métiers de Blois gare
- madame Angélique Dubois, référent métiers de Blois Laplace
- madame Christelle Penot, référent métiers de Romorantin Lanthenay
- madame Gaetane Grosbois, référent métiers de Vendôme
- monsieur Christophe Loiseau, référent métiers de Montargis
- madame Marie Laure Depardieu, référent métiers de Montargis
- madame Aurélia Blot, référent métiers de Gien
- madame Isabelle Richshoffer, référent métiers de Pithiviers
- monsieur Emmanuel Boucher, référent métiers d'Orléans est
- monsieur Emmanuel Tron, référent métiers d'Orléans Nord
- madame Karen Rouet, référent métiers d'Orléans Nord
- monsieur Anthony Thiercelin, référent métiers d'Orléans ouest
- monsieur Thierry Benoit, référent métiers d'Orléans ouest
- madame Laurence Goyard, référent métiers d'Orléans sud
- monsieur Mathieu Prosper Cojande, référent métiers à la plateforme de production des services à distance

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Centre-Val de Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision Ce-VdL n° 2025-08 DS Agences du 8 avril 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Fleury les Aubrais, le 1er mai 2025.

David Gallier,
directeur régional
de France Travail Centre-Val de Loire

Décision Ce-VdL n° 2025-10 DS DR du 1er mai 2025

**Délégation de signature du directeur régional de France Travail
Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale**

Le directeur régional de France Travail Centre Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5312-47, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n°2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 et de l'article 17 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 17 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement.

Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 17 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 17 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - En matière de fournitures et services, sauf en matière de travaux, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Bénéficiaire de cette délégation :

- madame Rachel Fernandez, responsable de service Offre de services et déploiement
- monsieur Sébastien Gratiano, chargé de mission à la DAFG
- madame Axelle Lecolloec, responsable du service appui stratégie partenariat et transformation
- madame Pascale Reineau, responsable du service indemnisation et maîtrise des risques
- madame Noélie Ruet, responsable du service gestion administrative du personnel
- monsieur David Fatta, responsable du service Développement des talents et compétences
- monsieur Pascal Piegard, chargé de mission à la DAFG expert juridique et sureté
- madame Armelle Sajot Oudin, chargée de mission à la DAFG

- madame Catherine Moulin, responsable d'équipe ODS demandeur d'emploi et indemnisation
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe ODS entreprise

§ 4 - Délégation est donnée à madame Isabelle Jezequel-Martin, directrice Environnement de travail, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail centre- Val de Loire, en matière de travaux et en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Section 2 - Gestion immobilière

Article 3 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à madame Alice Gouveia, directrice Administration Finance et Gestion à l'effet de signer :

- 1) les baux, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur, les conventions de mise à disposition, ainsi que les actes nécessaires à leur conclusion et à leur exécution,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Isabelle Jezequel-Martin, directrice environnement de travail, bénéficie de cette même délégation.

Section 3 - Ressources humaines

Article 4 - Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à :

- madame Isabelle Bouraïma, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de France Travail Centre Val de Loire
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire
- madame Alice Gouveia, directrice Administration Finance et Gestion
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

Section 4 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 5 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée à monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire, à madame Frédérique Laubray, directrice des opérations et à madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services à l'effet de signer les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les

décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire.

Article 6 - Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, bénéficie de cette même délégation.

Article 7 - Contestations et recours

Délégation est donnée à monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire et à madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, à l'effet de signer les décisions sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire et madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, bénéficient de cette même délégation concernant les décisions prises en application de l'article 6 par madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques.

Section 5 - Prestations en trop versées

Article 8 - Délais, remise et admission en non-valeur

§ 1 - Délégation est donnée à monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées, dans la limite de 60 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services
- madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés

Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées, dans la limite de 36 mois, à :

- madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 17 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées quel que soit le montant de ces prestations lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations

Délégation est donnée à madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services, à madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés et à madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi à l'effet d'admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

Délégation est donnée à madame Frédérique Laubray, directrice des opérations, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage, dans la limite de 650 euros.

Délégation est donnée à madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services, à madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés et à madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'état, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers et celles versées pour le compte de l'assurance chômage, dans la limite de 650 euros.

Section 6 - Recouvrement

Article 9 - Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1- Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement France Travail services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;

- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à France Travail sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235 1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6) les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2- Bénéficie de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire

§ 3- En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services
- madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incidents de paiement
- monsieur Pascal Piegard, chargé de mission à la DAFG expert juridique et sureté

Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente, à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire
- madame Isabelle Bouraïma, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de France Travail Centre Val de Loire
- madame Maud Venturini, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services
- madame Alice Gouveia, directrice Administration Finance et Gestion
- madame Isabelle Jezequel-Martin, directrice environnement de travail
- madame Pascale Reineau, responsable du service indemnisation et maîtrise des risques
- monsieur Pascal Piegard, chargé de mission à la DAFG expert juridique et sureté
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, se rapportant à des décisions de France Travail Centre Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière d'inscriptin, d'orientation, d'accompagnement et de gestion des droits des demandeurs d'emploi, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail :

- monsieur Pascal Piegard, chargé de mission à la DAFG expert juridique et sureté
- madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services
- madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés
- madame Christelle Hervo, juriste
- monsieur Loic Vivier, juriste

§ 2 - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de France Travail à :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire
- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Pascale Reineau, responsable du service indemnisation et maîtrise des risques
- monsieur Pascal Piegard, chargé de mission à la DAFG expert juridique et sureté

§ 3 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à:
 - o madame Isabelle Bouraïma, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de France Travail Centre Val de Loire

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

§ 4 - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,

- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail, à :
 - o madame Alice Gouveia, directrice Administration Finance et Gestion
 - o monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire
 - o monsieur Pascal Piegard, chargé de mission à la DAFG expert juridique et sureté

Article 12 - Transactions

Délégation est donnée à madame Alice Gouveia, directrice Administration Finance et Gestion et monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation est donnée à madame Alice Gouveia, directrice Administration Finance et Gestion et à monsieur Pascal Piegard, chargé de mission à la DAFG expert juridique et sureté, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à France Travail autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 14 - Contraintes

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de notifier ou faire signifier toute contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par France Travail, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution et en vue de recouvrer la pénalité administrative :

- madame Alice Gouveia, directrice Administration Finance et Gestion
- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire
- madame Catherine Renaud, directrice de plateforme de services
- madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés
- monsieur Pascal Piegard, chargé de mission à la DAFG expert juridique et sureté

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe à la direction de la recherche d'emploi
- madame Christelle Hervo, juriste
- monsieur Loic Vivier, juriste

Article 15 - Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficient respectivement de la même délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services
- madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés
- monsieur Laurent Brisset, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe à la direction de la recherche d'emploi

Article 16 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 14 de la présente décision.

§ 2 - Bénéficient respectivement de la même délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire
- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services

Section 8 - Délégués et dispositions diverses

Article 17 - Délégués

§ 1 - directeurs régionaux adjoints

- monsieur Stéphane Berger, directeur régional adjoint en charge des opérations de France Travail Centre Val de Loire
- madame Isabelle Bouraïma, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de France Travail Centre Val de Loire

§ 2 - directeurs de service

- madame Maud Venturini, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Frédérique Laubray, directrice des opérations
- madame Catherine Renaud, directrice de la plateforme de services
- madame Alice Gouveia, directrice Administration Finance et Gestion

- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS
- madame Isabelle Jezequel-Martin, directrice environnement de travail et adjointe à la DAFG

§ 3 - Responsables de service

- madame Axelle Lecolloec, responsable du service appui stratégie partenariat et transformation
- madame Stéphanie Barboza, responsable du service budget et contrôle de gestion
- madame Sylvie Barthel, responsable du service communication et réseaux sociaux
- monsieur Laurent Deloison, responsable du service médiation
- monsieur Kamal El Fathi, responsable du service Achats et approvisionnements
- madame Rachel Fernandez, responsable de service offre de services et déploiement
- monsieur Anthony Grandsire, responsable du service pilotage de la performance opérationnelle, qualité et engagement de service
- madame Fadoua Ibaki, responsable du service comptabilité
- madame Noélie Ruet, responsable du service gestion administrative du personnel
- monsieur David Fatta, responsable du service développement des talents et compétences
- madame Pascale Reineau, responsable du service Indemnisation et maîtrise des risques
- monsieur Cyril Seguin, responsable du service statistiques, études et évaluations
- madame Céline Sterle Fatta, directrice de production des services centralisés

§ 4 - Responsables d'équipe

- madame Catherine Moulin, responsable d'équipe ODS demandeur d'emploi et indemnisation
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe ODS entreprise
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe développement des talents et compétences
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- monsieur Laurent Brisset, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Cécile Lefevre, responsable d'équipe support secrétariat et assistance administrative

Article 18 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Centre Val de Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 19 - Abrogation et publication

La décision Ce-VdL n° 2025-07 DS DR du 4 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Fleury les Aubrais, le 1er mai 2025.

David Gallier,
directeur régional
de France Travail Centre Val de Loire

Décision DG n° 2025-84 du 5 mai 2025

Délégation de signature au sein de l'établissement siège

Le directeur du siège,

Vu la décision n° 2025-44 du 9 avril 2025 portant délégation de pouvoir au directeur du siège au sein de la direction générale,

Décide :

Article 1 - Ressources humaines

§ 1 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du siège, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer, concernant les personnels de l'établissement siège à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs :

- 1) dans le cadre de la politique générale de recrutement de France Travail, les actes relatifs au recrutement ;
- 2) les décisions de nomination et les autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail, à l'exception :
 - o des décisions accordant une augmentation individuelle de salaire, un relèvement de traitement ou une promotion (articles 19.1, 19.2 et 19.3 de la convention collective nationale de Pôle emploi), ainsi qu'une promotion interne, une réduction d'ancienneté ou un accès aux échelons exceptionnels (titre II et articles 22 et 23 du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003) ;
 - o dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation mentionnée au §1 :

- monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines ;
- madame Sophie Sanvicente, cheffe de service développement des compétences.

Article 2 - Contentieux liés à la gestion des ressources humaines

§ 1 - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du siège, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de signer, dans le cadre des contentieux liés à la gestion des ressources humaines du siège, les requêtes, mémoires et actes nécessaires, y compris pour constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception des litiges :

- devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation ;
- relatifs à la convention collective nationale, aux accords qui y sont annexés, à leurs avenants et aux accords collectifs nationaux de travail, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ;
- entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 :

- monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines ;
- monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage des données et rémunération.

Article 3 - Dépôt de plainte

§ 1 - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 à l'effet de déposer plainte sans constitution de partie civile pour tout fait ou acte portant atteinte aux biens mobiliers et immobiliers de l'établissement siège ou contre tout agent de l'établissement siège.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 :

- monsieur Arnaud Lapeyrade, adjoint à la directrice des ressources humaines ;
- monsieur Yann Pocard, chef du département environnement de travail et sécurité.

Article 4 - Précisions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre temporaire en cas d'absence du directeur du siège.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont pris au nom du directeur du siège.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi. On entend par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4 de la filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 5 - Abrogation

La décision DG n° 2021-55 du 1er février 2021 est abrogée.

Article 6 - Publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Paris, le 5 mai 2025.

Claire Brzustowski,
directrice du siège par intérim

Décision DG n° 2025-85 du 5 mai 2025

Désignation des agents habilités à échanger les renseignements et documents liés à la recherche et la constatation de fraudes en matière sociale

Le directeur général de France Travail,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-6 et L.5312-10,

Vu les articles L.114-16-1, L.114-16-2 et L.114-16-3 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1

Sont habilités à fournir et à recevoir les renseignements et documents utiles à l'accomplissement des missions de recherche et de constatation des fraudes en matière sociale énumérées à l'article L.114-16-2 du code de la sécurité sociale et au recouvrement des cotisations et contributions dues et des prestations sociales indûment versées en raison de ces fraudes, les agents de France Travail ci-après désignés :

- au sein de la direction des fraudes et du contrôle interne au sein de la direction générale :
 - o madame Maria-Giovanna Falzone, directrice de la prévention des fraudes et du contrôle interne,
 - o monsieur El Hachemi Lamari, responsable de département de la prévention et lutte contre la fraude,
 - o madame Catherine Sarochus, adjointe au responsable de département de la prévention et lutte contre la fraude,
 - o madame Marielle Cabrera, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Stéphanie Derras, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Chakib El Moutawakil, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Bernadette Fouquet, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Pascale Mertz, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Yamina Moussaoui, auditrice prévention des fraudes,
 - o madame Julie Olivaux, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de direction maîtrise des risques de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes :
 - o monsieur Philippe Hillarion, directeur maîtrise des risques,
 - o monsieur Stéphane Loffredo, responsable,
 - o monsieur Cyril Bonnet, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Vincent Boulard, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Myriam Boussard, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Thierry Cat, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Jérôme Coster, auditeur prévention des fraudes,
 - o monsieur Stéphane Coulomb, chargé de mission,
 - o madame Sandrine Dagnaud-Genard, auditrice prévention des fraudes,
 - o monsieur Franck De Guili, auditeur prévention des fraudes,
 - o madame Valérie Dignoire, auditrice prévention des fraudes,

- madame Sylvie Dubosclard, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Lionel Kaluza, contrôleur prévention des fraudes,
- monsieur Gilles Gallo, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Olivier Prudhomme, auditeur prévention des fraudes,
- madame Muriel Salomon Gagnaire, auditrice prévention des fraudes,
- madame Christelle Sartre, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Laurent Sawrei, auditeur prévention des fraudes,
- madame Régine Vial, auditrice prévention des fraudes,
- madame Delphine Villanova, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Bourgogne-Franche-Comté :
 - monsieur Claude Guyot, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Grégory Dubois, responsable,
 - monsieur Jean-Louis Moulin, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Sylvie Reveillon, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Valérie Taina, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Bruno Vandrisse, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction régionale adjointe opérations de France Travail Bretagne :
 - monsieur Stéphane Bideau, directeur régional adjoint opérations,
 - monsieur Stéphane Denoual, responsable,
 - madame Nolwenn Bihouise, contrôlease prévention des fraudes,
 - monsieur Olivier Blin, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Valérie Leroy, contrôlease prévention des fraudes,
 - madame Andréa Millet, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Karine Muyard, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction régionale adjointe performance financière et maîtrise des risques de France Travail Centre-Val de Loire :
 - madame Frédérique Laubray, responsable, directrice des opérations,
 - madame Pascale Reineau, responsable,
 - madame Marianne Cabos, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Annabelle Chassaing, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Maria Angelina Marinho, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Edwige Moto, contrôlease prévention des fraudes,
 - madame Catherine Puech, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Nathalie Pineau, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction des opérations de France Travail Corse :
 - madame Caroline Allemand, directrice des opérations,
 - madame Hélène Dipéri, responsable de pôle prévention des fraudes,
- au sein de la direction opérations de France Travail Grand-Est :
 - madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
 - madame Valérie Kurtz, responsable,
 - madame Emmanuelle Charuel, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Pascal Fuchs, auditeur prévention des fraudes,

- madame Catherine Hennicker, auditrice prévention des fraudes,
- madame Sandrine Houpier, auditrice prévention des fraudes,
- madame Virginie Jorelle, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Cyril Kordos, auditeur prévention des fraudes,
- madame Aude Lamoureux, auditrice prévention des fraudes,
- madame Joanne Le Naour, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Christophe Robinet, auditeur prévention des fraudes,
- madame Sandrine Sanchez, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Patrick Wilbert, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Guadeloupe :
 - madame Murielle Léopold-Albert, directrice maîtrise des risques,
 - madame Viviane Kiavue, responsable,
 - monsieur Willy Jasemin, contrôleur prévention des fraudes,
 - madame Elsa Mezence, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction opérations et maîtrise des risques de France Travail Guyane :
 - madame Stelly Fernand, directrice de la performance,
 - madame Nadège Joly, contrôleur prévention des fraudes,
 - madame Myriam Surlemont, chargée du contrôle interne et de la maîtrise des risques, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction opérations de France Travail Hauts-de-France :
 - monsieur Yannick Szpulinski, directeur adjoint des opérations en charge de l'offre de service,
 - madame Catherine Poillon, responsable,
 - madame Frédérique Arson, chargée de mission,
 - madame Gladys Boitel, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Delphine Bourcy, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Stéphanie Combes, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Emmanuel Cramet, auditeur prévention des fraudes,
 - monsieur Jean-Robert Delhaye, auditeur prévention des fraudes,
 - monsieur Ludovic Delassus, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Magali Deliens, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Dominique Marlière, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Sandrine Trocme, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Ile-de-France :
 - monsieur Denis Hermouet, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Olivier Pinheiro, responsable,
 - madame Loise Crawford, responsable d'équipe,
 - Stéphanie Aimé, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Laetitia Bambara, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Sabrina Barroso Da Silva, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Felismina Betourne, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Yacine Boughedir, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Brigitte Burton, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Christelle Candelaresi, auditrice prévention des fraudes,

- madame Françoise Cocomazzi, gestionnaire appui,
- madame Orokia Diarra, gestionnaire appui,
- madame Laetitia Fratani, auditrice prévention des fraudes,
- madame Narmatha Gagendran, auditrice prévention des fraudes,
- madame Maria Teresa Gomez, auditrice prévention des fraudes,
- madame Martine Hassenforder, auditrice prévention des fraudes,
- madame Sarra Jaoua, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Jean-Michel Jeannot, auditeur prévention des fraudes,
- madame Sandrine Leconte, auditrice prévention des fraudes,
- madame Muriel Louradour, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Halim Mazed, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Philippe Simon, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Frédéric Urbain, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Christophe Villin, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Laurent Wirth, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction contrôle de gestion, performance et maîtrise des risques de France Travail Martinique :
 - madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination et opérations,
 - monsieur Philippe-Emmanuel De Cat, auditeur prévention des fraudes,
 - monsieur Hugues Louis Mondesir, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction opérations de France Travail Mayotte :
 - monsieur Camar Edine Elanziz, responsable du service maîtrise des risques,
 - monsieur Oili Hadji, chargé de maîtrise des risques, du contrôle interne et de la fraude,
 - madame Nafouanti Mohamadi Djabiri, responsable,
- au sein direction maîtrise des risques de France Travail Normandie :
 - madame Caroline Arne, directrice maîtrise des risques,
 - madame Anne-Elisabeth Meslin, responsable,
 - madame Coralie Drassy, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Elodie Evrard, contrôleur prévention des fraudes,
 - madame Aurélie Fister, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Jean-François Goulet, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Valérie Lebas, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Chrystel Tenand, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Aurélie Toulze, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction régionale adjointe maîtrise des risques et administratif finances gestion de France Travail Nouvelle-Aquitaine :
 - monsieur Gregory Cluzes, directeur de la performance,
 - monsieur Thierry Biensan, responsable,
 - monsieur Jean Claude Kostronis, responsable d'équipe,
 - madame Cécile Blanche, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Emilie Bonhomme, chargée d'analyse et de pilotage,
 - madame Graziella Bouillaud, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Lucie Bordeneuve, auditrice prévention des fraudes,

- monsieur Lionel Ceugniz, auditeur prévention des fraudes,
- madame Julie Chamek, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Thierry Crespos, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Hugues Dequick, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Loïc Fouquet, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Sebastien Gely, auditeur prévention des fraudes,
- madame Fabienne Jadeau, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Renaud Nougier, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Occitanie :
 - monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques,
 - monsieur Laurent Renault, responsable,
 - madame Sandrine Antagnac, contrôlease prévention des fraudes,
 - madame Cynthia Berthomieu, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Christine Bertolini, contrôlease prévention des fraudes,
 - madame Isabelle Bertuccelli, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Christophe Boulay, auditeur prévention des fraudes,
 - monsieur Nicolas Chevalier, auditeur prévention des fraudes,
 - monsieur Gabriel Ortega, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Habiba Parent Ben Akka, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Sylvie Pigeire, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Sylvie Pons-Vicens, contrôlease prévention des fraudes,
 - madame Isabelle Simon, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Alain Vernis, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Pays de la Loire :
 - madame Anne Dauchez, directrice des opérations,
 - madame Bénédicte Brossard, responsable,
 - monsieur Olivier Coullon, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Céline Hubert, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Eloïse Jallier, contrôlease prévention des fraudes,
 - madame Amel Juhel, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Anne-Christine Lemos-Baerst, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Mélanie Sevestre, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail Provence-Alpes-Côte d'Azur :
 - madame Linda Khenniche, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
 - monsieur Didier Martin, directeur appui centralisé,
 - monsieur Pierre Malassenet, directeur adjoint contrôle et appui à la gestion des droits,
 - monsieur Thierry Couprie, responsable
 - monsieur Zakaria Ait Yala Derrar, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Sophie Bertuccelli, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Jean-Marc Boric, auditeur prévention des fraudes,
 - monsieur Nassuf Said Caabi, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Céline Cani, auditrice prévention des fraudes,

- madame Aurélie Corre, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Michel Cioulachtjian, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Sylli Diabira, auditeur prévention des fraudes,
- madame Catherine Giorgi, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Didier Gudet, auditeur prévention des fraudes,
- monsieur Franck Laverjat, auditeur prévention des fraudes,
- madame Céline Leclerc, auditrice prévention des fraudes,
- madame Isabelle Marin, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Cyril Montersino, auditeur prévention des fraudes,
- madame Nathalie Pernin, auditrice prévention des fraudes,
- madame Monique Salomon, auditrice prévention des fraudes,
- madame Stéphanie Schwarz, auditrice prévention des fraudes,
- monsieur Alexandre Thys, auditeur prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques de France Travail services :
 - monsieur Patrick Morat, directeur maîtrise des risques,
 - madame Aurore Dekoninck, responsable,
 - madame Myriam Trichet, adjointe à la responsable,
 - madame Suzanne Amaral Martins, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Juliette Augier, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Patricia Buovac, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Alexandra Carpentier, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Nathalie Certain, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Yasmina Cloarec, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Jérôme Dautriat, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Fanny Delmaere, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Laurent D'Helf, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Carole Durier, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Yannick Ferré, référent métier prévention des fraudes,
 - madame Audrey Fisseux, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Monique Golmard, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Marie-Laure Guilhem, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Marion Juignet, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Bertrand Lavorel, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Elodie Marmoex, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Kévin Priez, auditeur prévention des fraudes,
 - madame Assétou Sangare, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Hélène Vidal, auditrice prévention des fraudes,
- au sein de la direction maîtrise des risques et sécurité de France Travail La Réunion :
 - madame Pierrette Mansard-Morosini, directrice maîtrise des risques et sécurité,
 - madame Sylvie Fung Kwok Chine, auditrice prévention des fraudes,
 - madame Nadia Grondin, auditrice prévention des fraudes,
 - monsieur Vincent Lebon, auditeur prévention des fraudes.

Article 2

La décision DG n° 2025-31 du 18 février 2025 est abrogée.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Paris, le 5 mai 2025.

Thibaut Guilluy
directeur général

Décision GdE n° 2025-20 DS Agences du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, , R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2025-43 du 9 avril 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 5 et § 7 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 5 et § 7 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après ainsi qu'aux personnes désignées aux § 1 à 5 et § 7 de l'article 5, pour, au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 4 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 des articles 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 des articles 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 des articles 46 bis du règlement d'assurance chômage.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, 3, 4 et 5 de l'article 5, et à titre exceptionnel pour l'agence de Gérardmer uniquement madame Marie-Geneviève Roger, référente métiers

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 5.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 5 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 5 de l'article 5.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des

employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 4 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

- monsieur Vincent Schaad, directeur de France Travail Schiltigheim,
- madame Oreda Anoun, directrice France Travail Strasbourg, site Pont Mathis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur France Travail Strasbourg, site Danube,
- madame Virginie Macchia, directrice de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Nathalie Isel, directrice de France Travail Strasbourg, site HautePierre,
- madame Sylvie Meisiek Brancz, directrice de France Travail Strasbourg, site Seyboth,
- madame Mélanie Thahouly, directrice de France Travail Lingolsheim,
- madame Sandrine Arendt, directrice de France Travail Haguenau,
- madame Isabelle Mourot, directrice de France Travail Molsheim,
- madame Rachel Deloecker, directrice de France Travail Saverne,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de France Travail Sélestat,
- madame Marie Progin, directrice de France Travail Wissembourg,
- madame Lamia Idir, directrice de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de France Travail Mulhouse Drouot,
- madame Zohra Douaidi, directrice de France Travail Mulhouse Verriers,
- monsieur Paul Hank, directeur de France Travail Mulhouse Doller,
- madame Caroline Kast, directrice de France Travail Altkirch,
- madame Sylvie Linder, directrice de France Travail Colmar Europe,
- madame Anne Matard, directrice de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Nathalie Zito, directrice de France Travail Guebwiller,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de France Travail Saint Louis,
- madame Stephanie Messara, directrice de France Travail Thann,
- madame Marie Puginier, directrice France Travail Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Zaher Zaidi, directeur de France Travail Reims Bezannes,
- madame Emelyne Dez, directrice de France Travail Sézanne,
- madame Valérie Guillaume, directrice de France Travail Chalons en Champagne,
- madame Christelle Marquez, directrice de France Travail Epernay,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de France Travail de Vitry le François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de France Travail Chaumont,

- monsieur Yann-Eric Heintz, directeur de France Travail Saint Dizier,
- monsieur Bruno Maso, directeur de France Travail Langres,
- madame Christelle Gaulard, directrice de France Travail Bar sur Aube,
- monsieur Yannick Turin, directeur de France Travail Romilly sur Seine,
- monsieur Florent Houdet, directeur de France Travail Troyes Romain La Chapelle,
- monsieur Jean Christophe Bouffin, directeur de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Sandrine Roffidal Leseultre, directrice de France Travail Charleville Mézières Montjoly
- monsieur Gilles Michel, directeur de France Travail Sedan,
- monsieur Frédéric Donny, directeur de France Travail Reims,
- madame Sylvie Lamau, directrice de France Travail Revin,
- monsieur Michel Pajer, directeur de France Travail Briey,
- madame Edwige Mathieu, directrice de France Travail Longwy,
- madame Corinne Blaison, en mission de directrice de France Travail Commercy jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Céline Kukovicic, directrice de France Travail Creutzwald,
- monsieur Alain Humbert, directeur de France Travail Epinal Dutac,
- monsieur Jurgen Becker, directeur de France Travail Forbach,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de France Travail Epinal Voivre,
- monsieur Lionel Panot, directeur de France Travail Gerardmer,
- madame Aline Schuler, directrice de France Travail Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de France Travail Hayange,
- madame Christine Buchmann, directrice de France Travail Lunéville,
- madame Stéphanie Stern, directrice de France Travail Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de France Travail Montigny les Metz,
- madame Jocelyne Mehl, directrice de France Travail Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de France Travail Nancy Majorelle,
- monsieur Sébastien Sion, directeur de France Travail Nancy Gentilly,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de France Travail Nancy Cristallerie,
- madame Elisabeth Birck, directrice de France Travail Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de France Travail Neufchâteau,
- madame Benedicte Versanne, directrice de France Travail Pont à Mousson,
- madame Liliane Desgranges, directrice de France Travail Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de France Travail Saint Avold,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de France Travail Saint Dié,
- madame Karine Truer, directrice de France Travail Sarrebourg,
- monsieur Christian Hugny, directeur de France Travail Verdun,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de France Travail Sarreguemines,
- monsieur Sébastien Colonges, directeur de France Travail Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de France Travail Thionville Beauregard,
- madame Caroline Vuillaume, directrice de France Travail Toul,
- madame Audrey Basinet, directrice de France Travail Vandoeuvre,
- monsieur Yoan Uhrig, directeur de France Travail Bar le Duc,
- monsieur Hamid Roubahie Fissa, directeur de France Travail Reims Mont d'Arène,
- monsieur Yann Bonnot, directeur de France Travail Reims la Neuville,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de France Travail Troyes Centre Gare,

§ 2 - directeurs adjoints

- madame Héloïse Leguillette Cools, directrice adjointe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Carole Mathé, directrice adjointe de France Travail Troyes La Chapelle,
- monsieur Laurent Tabacchi, directeur adjoint de France Travail Saint Dizier,
- madame Carole David, directrice adjointe de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur Eric Haschnik, directeur adjoint de France Travail Forbach,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, directeur adjoint de France Travail Chalons en Champagne,
- madame Julie Mougnot, directrice adjointe de France Travail Schiltigheim,
- madame Isabelle Nagot, directrice adjointe de France Travail Strasbourg, site HautePierre,
- monsieur Fouad Rhlid, en mission de directeur adjoint de France Travail Strasbourg, site Meinau jusqu'au 31 décembre 2025,
- monsieur Christophe Lux, directeur adjoint de France Travail Sarreguemines,
- madame Marie Christine Thomas, directrice adjointe de France Travail Metz Sébastopol,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de France Travail Bar le Duc,
- monsieur Nicolas Haas, directeur adjoint de France Travail Haguenau,

§ 3 - adjoints aux directeurs d'agence

§ 4 - responsables d'équipe

- madame Jamila Mayima, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- monsieur Boumediene Ihab Cheloufi, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- monsieur Godefroy Philippe, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim,
- monsieur Anousong Luangpraseuth, en mission de responsable d'équipe de France Travail Schiltigheim jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Stella Sanchez, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site pont Matthis,
- monsieur Jalal Ch'koubi, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site pont Matthis,
- monsieur Nabil N'Diaye, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Pont Matthis,
- madame Latifa El Jabli, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Pont Matthis,
- monsieur Karim Koliai, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube,
- monsieur Ramzi Moubarkak, en mission de responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube, jusqu'au 25 juillet 2025,
- monsieur Brahim Argoub, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube,

- madame Charlotte Jacob, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube,
- monsieur Frédéric Acosta Schoch, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Danube,
- madame Valérie Vial, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Marie Paule Zanardo, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Mohamed Ghozlane, en mission de responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Marie Christine Prot, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Alexandre Brechenmacher, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Muriel Muller, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Severine Holtzmann, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Hautepierre,
- madame Virginie Cerveaux, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Seyboth,
- madame Audrey Edel, responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Seyboth,
- madame Anne Cécile Magoules, en mission de responsable d'équipe de France Travail Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 31 décembre 2025,
- madame Charlotte Chausson Fournaise, responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim,
- madame Lise Blondel, en mission de responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Annaise Castera, responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim,
- madame Yamina Benamar, responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim,
- madame Stéphanie Geissmann, responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim,
- madame Maud Brechbiehl, en mission de responsable d'équipe de France Travail Lingolsheim jusqu'au 31 août 2025,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Emmanuelle Colinet, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Helena De Azevedo, en mission de responsable d'équipe de France Travail Haguenau jusqu'au 30 juin 2025,
- monsieur Nordine Chikh, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Cassandra Lallet, responsable d'équipe de France Travail Haguenau,
- madame Allison Cheze, responsable d'équipe de France Travail Molsheim,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de France Travail Molsheim,
- monsieur Frédéric Eschbach, responsable d'équipe de France Travail Molsheim,

- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de France Travail Molsheim,
- monsieur Michael Jeva, responsable d'équipe de France Travail Saverne,
- madame Marie Hélène Jaming, responsable d'équipe de France Travail Saverne,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de France Travail Saverne,
- monsieur Cédric Eple, responsable d'équipe de France Travail Saverne,
- madame Yamina Sellam, en mission de responsable d'équipe de France Travail Saverne jusqu'au 31 octobre 2025,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de France Travail Sélestat,
- monsieur Matthieu Studer, en mission de responsable d'équipe de France Travail Sélestat à partir du 19 mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2025,
- madame Séverine Kozlow, responsable d'équipe de France Travail Sélestat,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de France Travail Sélestat,
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de France Travail Wissembourg,
- madame Aline Goris, responsable d'équipe de France Travail Wissembourg,
- madame Evelyne Wilhelm, responsable d'équipe de France Travail Wissembourg,
- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Grégory Weber, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Goy, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Drouot,
- madame Latifa Rachdi, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Drouot,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Drouot,
- madame Delphine Tissot, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers,
- madame Gaele Loria, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers,
- madame Marie Muller, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers,
- monsieur Jean Philippe Weymann, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers,
- madame Céline Noël, en mission de responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Verriers jusqu'au 30 juin 2025,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Doller,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Doller,
- madame Julie Delinde, responsable d'équipe de France Travail Mulhouse Doller,
- madame Manon Pereira de Magalhaes, responsable d'équipe de France Travail Saint Louis,
- madame Stéphanie Wojciechowicz, en mission de responsable d'équipe de France Travail Saint Louis jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de France Travail Saint Louis,
- madame Patricia Croci, responsable d'équipe de France Travail Saint Louis,
- madame Natacha Fitamant, responsable d'équipe de France Travail Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de France Travail Altkirch,
- madame Mouna Jaoudi, responsable d'équipe de France Travail Altkirch,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de France Travail Colmar Europe,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de France Travail Colmar Europe,

- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de France Travail Colmar Europe,
- madame Fayrouz Sadreddine, responsable d'équipe de France Travail Colmar Europe,
- madame Maxime Ducey, responsable d'équipe de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Bernadette Tavone, responsable d'équipe de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Régine Hatsch, responsable d'équipe de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Florence Vazhathara, responsable d'équipe de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de France Travail Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de France Travail Guebwiller,
- madame Delphine Cornu Fleisch, responsable d'équipe de France Travail Guebwiller,
- madame Aurélie Mai, responsable d'équipe de France Travail Thann,
- monsieur Clément Cotinaut, responsable d'équipe de France Travail Thann,
- monsieur Jean Stéphane Vitte, responsable d'équipe de France Travail Thann,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- monsieur Jerome Corme, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Montjoly,
- madame Céline Labesse, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Montjoly,
- monsieur Ludovic Hopin, responsable d'équipe de France Travail Charleville Mézières Montjoly,
- madame Voranoug Forget, responsable d'équipe de France Travail Revin,
- madame Aline Cyrek, responsable d'équipe de France Travail Revin,
- madame Eglantine Matos, responsable d'équipe de France Travail Sedan,
- madame Caroline Lamat, responsable d'équipe de France Travail Sedan,
- madame Sabine Ceriani, responsable d'équipe de France Travail Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de France Travail Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de France Travail Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- madame Anne Sophie Cantin, responsable d'équipe de France Travail Troyes La Chapelle,
- madame Stéphanie Monbillard, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,

- madame Nathalie Cecchetti, responsable d'équipe de France Travail Troyes Centre Gare,
- madame Emma Jourdain, responsable d'équipe de France Travail Bar sur Aube,
- madame Sophie Cheilletz, responsable d'équipe de France Travail Bar sur Aube,
- monsieur Sébastien Rupil, responsable d'équipe de France Travail Romilly Sur Seine,
- madame Christelle Givre, responsable d'équipe de France Travail Romilly sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de France Travail Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de France Travail Reims Bezannes,
- madame Véronique Boumaza, responsable d'équipe de France Travail Reims Bezannes,
- madame Nathalie Le Quilleuc, responsable d'équipe de France Travail Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de France Travail Reims Jeanne D'Arc,
- madame Marie Bouxin, responsable d'équipe de France Travail Reims Jeanne d'Arc,
- madame Rachel Carbonell, en mission de responsable d'équipe de France Travail Reims Jeanne d'Arc à partir du 19 mai 2025 jusqu'au 31 décembre 2025,
- madame Virginie Roger, responsable d'équipe de France Travail Reims La Neuville,
- madame Bénédicte Barbanceys, responsable d'équipe de France Travail Reims La Neuville,
- madame Céline Viguié, responsable d'équipe de France Travail Reims La Neuville,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- monsieur Carving Tremor, responsable d'équipe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- madame Magali Continant, responsable d'équipe de France Travail Reims Mont d'Arène,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de France Travail Châlons en Champagne,
- madame Anne Laure Guyonvarch, responsable d'équipe de France Travail Châlons en Champagne,
- madame Hélène Courtois Lecoivre, responsable d'équipe de France Travail Châlons en Champagne,
- monsieur Régis Gerard, responsable d'équipe de France Travail Châlons en Champagne,
- madame Delphine Gerard Bellaire, responsable d'équipe de France Travail Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes, responsable d'équipe de France Travail Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de France Travail Epernay,
- madame Jessika Pfund, responsable d'équipe de France Travail Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, responsable d'équipe de France Travail Sézanne,
- monsieur Ludovic Pigault, responsable d'équipe de France Travail Vitry le François,
- madame Aurélie Loiselet, responsable d'équipe de France Travail Vitry le François,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de France Travail Chaumont,
- madame Sabrina Di Cianno, responsable d'équipe de France Travail Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de France Travail Langres,
- madame Mélanie Chamarande, en mission de responsable d'équipe de France Travail Langres jusqu'au 31 mai 2025,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de France Travail Langres,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de France Travail Saint Dizier,

- monsieur Pierre Lefebvre, responsable d'équipe de France Travail Saint Dizier,
- monsieur Kevin Mangin, responsable d'équipe de France Travail Saint Dizier,
- madame Nadia Rezgui, en mission de responsable d'équipe de France Travail Saint Dizier jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Céline Montel, responsable d'équipe de France Travail Briey,
- monsieur Ryad Meridja, en mission de responsable d'équipe de France Travail Briey jusqu'au 30 septembre 2025,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de France Travail Briey,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de France Travail Briey,
- madame Cyrielle Requier, responsable d'équipe de France Travail Longwy,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de France Travail Longwy,
- monsieur Christophe De Sousa Ribeiro, en mission de responsable d'équipe de France Travail Longwy jusqu'au 31 août 2025,
- madame Séverine Voison, responsable d'équipe de France Travail Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de France Travail Lunéville,
- madame Severine Francois, responsable d'équipe de France Travail Lunéville,
- madame Adeline Poirieux, responsable d'équipe de France Travail Nancy Majorelle,
- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de France Travail Nancy Majorelle,
- madame Séverine Zielinski, responsable d'équipe de France Travail Nancy Majorelle,
- madame Mélanie Charton, responsable d'équipe de France Travail Nancy Majorelle,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de France Travail Nancy Gentilly,
- monsieur Rémi Massignan, responsable d'équipe de France Travail Nancy Gentilly,
- monsieur Stéphane Alif, responsable d'équipe de France Travail Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de France Travail Nancy Cristallerie,
- madame Fanny Simonaire, responsable d'équipe de France Travail Nancy Cristallerie,
- madame Hélène Soudier, responsable d'équipe de France Travail Nancy Cristallerie,
- madame Céline Caput-Prud'homme, responsable d'équipe de France Travail Cristallerie,
- madame Sophie Fouldrin, responsable d'équipe de France Travail Nancy Joffre,
- madame Christelle Monchablon, responsable d'équipe de France Travail Nancy Joffre,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de France Travail Nancy Joffre,
- madame Alexandrine Orlando, responsable d'équipe de France Travail Pont a Mousson,
- monsieur Florian Souman, en mission de responsable d'équipe de France Travail Pont a Mousson jusqu'au 31 juillet 2025,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de France Travail Pont a Mousson,
- madame Sabrina Cantiget, responsable d'équipe de France Travail Toul,
- monsieur Yann Volant, responsable d'équipe de France Travail Toul,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de France Travail Vandoeuvre,
- monsieur Maxime Desforges, en mission de responsable d'équipe de France Travail Vandoeuvre jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe de France Travail Vandoeuvre,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de France Travail Bar le Duc,
- madame Lyne Verite Clement, responsable d'équipe de France Travail Bar le Duc,
- madame Armelle Hoskens, responsable d'équipe de France Travail Bar le Duc,
- madame Audrey Billon- Goncalves, responsable d'équipe de France Travail Commercy,
- madame Marie Aline Pages, responsable d'équipe de France Travail Verdun,

- madame Aurore Denisart, responsable d'équipe de France Travail Verdun,
- madame Véronique Vizzardi, responsable d'équipe de France Travail Verdun,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de France Travail Creutzwald,
- madame Caroline Bildstein Bouleau, responsable d'équipe de France Travail Creutzwald,
- madame Cassandra Vecchio, responsable d'équipe de France Travail Creutzwald,
- madame Chahineze Tenafer, responsable d'équipe de France Travail Hagondange,
- monsieur Florent Nicolay, responsable d'équipe de France Travail Hagondange,
- madame Isabelle Perrein, en mission de responsable d'équipe de France Travail Hagondange jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Mélissa Hollender, responsable d'équipe de France Travail Hagondange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de France Travail Hayange,
- monsieur Angelo Cacciatore, responsable d'équipe de France Travail Hayange,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de France Travail Hayange,
- madame Emilie Rambault, responsable d'équipe de France Travail Hayange,
- madame Aurélie Chabaille, en mission de responsable d'équipe de France Travail Hayange jusqu'au 31 juillet 2025,
- madame Stéphanie Bouchaud, responsable d'équipe de France Travail Metz Blida,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de France Travail Metz Blida,
- madame Laure Cassagne Thiel, responsable d'équipe de France Travail Metz Blida,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de France Travail Metz Blida,
- madame Marie Josée Guzzi, responsable d'équipe de France Travail Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Thomas Bremec, responsable d'équipe de France Travail Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de France Travail Metz Gare,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de France Travail Metz Gare,
- madame Fabienne Garatti, responsable d'équipe de France Travail Metz Gare,
- madame Marie Claire Carl, responsable d'équipe de France Travail Montigny les Metz,
- madame Zehria Henni Rached, responsable d'équipe de France Travail Montigny les Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de France Travail Montigny les Metz,
- monsieur Gilles Freyermuth, responsable d'équipe de France Travail Saint Avold,
- madame Sarah Lakhal, responsable d'équipe de France Travail Saint Avold,
- madame Carole Delavaquerie, responsable d'équipe de France Travail Saint Avold,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de France Travail Sarrebourg,
- monsieur Matthias Wambst, en mission de responsable d'équipe de France Travail Sarrebourg jusqu'au 30 juin 2025,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable d'équipe de France Travail Sarrebourg,
- madame Sophie Porte, responsable d'équipe de France Travail Sarrebourg,
- madame Frédérique Schwartz, responsable d'équipe de France Travail Sarreguemines,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de France Travail Sarreguemines,
- madame Marylene Ott, responsable d'équipe de France Travail Sarreguemines,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de France Travail Thionville Manom,
- madame Gaëlle De Sousa, responsable d'équipe de France Travail Thionville Manom,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de France Travail Thionville Manom,

- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe France Travail Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, responsable d'équipe de France Travail Thionville Beauregard,
- madame Sélima Gomri, responsable d'équipe de France Travail Thionville Beauregard,
- madame Sidwell Gremillet, responsable d'équipe de France Travail Epinal Dutac,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de France Travail Epinal Dutac,
- madame Séverine Mouraire, responsable d'équipe de France Travail Epinal Dutac,
- madame Elodie Deronne Baiz, responsable d'équipe de France Travail Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de France Travail Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de France Travail Epinal Voivre,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de France Travail Epinal Voivre,
- monsieur Aziz Choukri Filali, responsable d'équipe de France Travail Gerardmer,
- madame Stéphanie Schillinger, responsable d'équipe de France Travail Neufchâteau,
- madame Karine Korosec, responsable d'équipe de France Travail Neufchâteau,
- madame Delphine Abel, responsable d'équipe de France Travail Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de France Travail Remiremont,
- monsieur Yoann Cesar, responsable d'équipe de France Travail Saint Dié,
- madame Edwige François, responsable d'équipe de France Travail Saint Dié,
- madame Emilie Villeman, responsable d'équipe de France Travail Saint-Dié,
- monsieur Nicolas Moalic, responsable d'équipe de France Travail Forbach,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de France Travail Forbach,
- monsieur Pierrick Christophe, responsable d'équipe de France Travail Forbach,
- madame Alexis Jansem, responsable d'équipe de France Travail Forbach,
- monsieur Paul Antoine Hehn, responsable d'équipe de France Travail Forbach,

§ 5 - référents métier

- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de France Travail Schiltigheim,
- madame Julie Wagner, référente métiers de France Travail Schiltigheim,
- madame Estelle Tekaut, référente métiers de France Travail Strasbourg, site Pont Matthis,
- madame Valérie Dahmani Moussa, référente métiers de France Travail Strasbourg, site Danube,
- monsieur Salah Mezhoud, référent métiers de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Virginie Colucci, référente métiers de France Travail Strasbourg, site Meinau,
- madame Vînela Moutous, référente métiers de France Travail Strasbourg, site HautePierre,
- madame Laurence Dudragne, référente métiers de France Travail Strasbourg, site HautePierre,
- monsieur Johan Brun, référent métier de France Travail Strasbourg, site Seyboth,
- madame Christelle Schwindenhammer, en mission de référente métier de France Travail Strasbourg, site Seyboth jusqu'au 23 mai 2025,
- madame Sophie Noel, référente métiers de France Travail Lingolsheim,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de France Travail Haguenau,
- monsieur Michael Avril, référent métiers de France Travail Haguenau,
- monsieur Francis Weber, référent métiers de France Travail Molsheim,
- madame Christelle Arnold, référente métiers de France Travail Saverne,
- madame Florine Gringer, référente métiers de France Travail Sélestat,
- monsieur Jean Michel Muller, référent métiers de France Travail Sélestat,

- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de France Travail Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de France Travail Mulhouse Doller,
- madame Katia Dall Agnol, référente métiers de France Travail Mulhouse Drouot,
- monsieur Ghislain Gaboriau, en mission de référent métiers de France Travail Mulhouse Verriers jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Nassera Mouza, référente métiers de France Travail Altkirch,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de France Travail Guebwiller,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de France Travail Charleville Mézières Val de Vence,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de France Travail Revin,
- madame Pascaline Domingues De Barros, référente métiers de France Travail Sedan,
- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de France Travail Troyes la Chapelle,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de France Travail Troyes Centre Gare,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de France Travail Troyes la Chapelle,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de France Travail Romilly Sur Seine,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de France Travail Reims Bezannes,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de France Travail Reims Jeanne d'Arc,
- monsieur Christophe Brasseur, référent métiers de France Travail Reims la Neuville,
- madame Myriam Noel, référente métiers de France Travail Epernay,
- madame Tiphaine Rapp, référente métier de France Travail Chalons en Champagne,
- madame Johanna Raclot, référente métiers de France Travail Vitry le François,
- madame Severine Dufour, référente métier de France Travail Chaumont,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de France Travail Langres,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de France Travail Briey,
- madame Nora Djouder, référente métiers de France Travail Longwy,
- madame Chantal Housset, référente métiers de France Travail Lunéville,
- monsieur Jean Louis Mascioni, référent métiers de France Travail Nancy Gentilly,
- madame Caroline Cannenpasse Riffard, référente métiers de France Travail Nancy Cristallerie,
- monsieur Naman Cherier, référent métiers de France Travail Nancy Joffre,
- madame Hélène Didier, référente métiers de France Travail Nancy Majorelle,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de France Travail Pont à Mousson,
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de France Travail Vandoeuvre,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de France Travail Bar le Duc,
- madame Marie Serge Mathis, référente métiers de France Travail Creutzwald,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de France Travail Hagondange,
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de France Travail Hayange,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de France Travail Metz Blida,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Fabien Louis, référent métiers de France Travail Metz Sébastopol,
- monsieur Jean Michel Maujard, référent métiers de France Travail Metz Gare,
- madame Angélique Loesel, référente métiers de France Travail Montigny les Metz,
- madame Martine Pistone, référente métiers de France Travail Saint Avold,
- madame Fabienne Dorsinfang Canoni, référente métiers de France Travail Sarrebourg,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de France Travail Sarreguemines,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de France Travail Thionville Manom,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de France Travail Epinal Dutac,

- madame Marie Laure Bedon, référente métiers de France Travail Epinal Voivre,
- madame Marie Geneviève Roger, référente métiers de France Travail Gérardmer,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de France Travail Neufchâteau,
- madame Céline Maurer, référente métiers de France Travail Remiremont,
- madame Laetitia Marchal, référente métiers de France Travail Saint Dié,
- monsieur Yann Grall, référent métiers de France Travail Rethel,
- monsieur Romain Cortes, référent métiers de France Travail Thionville Beauregard,
- madame Anne Defausse, référente métiers de France Travail Commercy,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de France Travail Forbach,
- monsieur Jason Lerouge, référent métiers de France Travail Charleville Montjoly,
- madame Sonia Da Fonseca, référente métiers de France Travail Colmar Lacarre,
- madame Carolyne Licour, responsable métiers de France Travail Colmar Europe,
- madame Nadège Buscaino, référente métiers de France Travail Bar sur Aube,
- madame Gwenaëlle Coulon, référente métiers de France Travail Saint Louis,
- madame Laetitia Civallero, référente métiers de France Travail Thann,
- madame Karima Amroune, référente métiers de France Travail Wissembourg,
- madame Stéphanie Neiva, en mission de référente métiers de France Travail Reims Mont d'Arène jusqu'au 30 septembre 2025,
- madame Marie Scieur, référente métiers de France Travail Sézanne,

§ 6 - responsables d'accueil

- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de France Travail Schiltigheim,
- madame Anne Catherine Schneider, responsable d'accueil de France Travail Strasbourg, site pont Matthis,
- madame Isabelle Perrin, responsable d'accueil de France Travail Colmar Europe,
- monsieur Laurent Devillers, responsable accueil de France Travail Reims La Neuville,
- madame Nadine Clément, responsable d'accueil de France Travail Metz Blida,
- madame Joelle Steinmetz, en mission de responsable d'accueil de France Travail Strasbourg, site Meinau jusqu'au 30 juin 2025,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'accueil de France Travail Sézanne,

§ 7 - direction régionale

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjoint des opérations,
- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,

Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2025-17 DS Agences du 1er avril 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Strasbourg, le 5 mai 2025.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de France Travail Grand Est

Décision GdE n° 2025-21 DS PTF du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein des plateformes de services

La directrice régionale de France Travail Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Décide :

Article 1 - Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 alinéa 1 et 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 alinéas 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 - Délégation est donnée, à titre exceptionnel, à l'effet d'accorder sans limite de durée des délais de remboursement de prestations en trop versées, à :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations,

De même, en cas d'absence ou d'empêchement des précédents délégataires, délégation est donnée pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions à titre exceptionnel à :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
- madame Florence Maier, directrice des plateformes de services centralisés,
- monsieur Guy Hassenfratz, directeur adjoint des plateformes de services centralisés,

§ 3 - Délégation est donnée, à titre exceptionnel, à l'effet d'accorder sans limite de montant, la remise de prestations en trop versées et la possibilité de procéder à leur admission en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers à :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations,

De même, en cas d'absence ou d'empêchement des précédents délégataires, délégation est donnée pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions à titre exceptionnel à :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation,

- madame Florence Maier, directrice des plateformes de services centralisés,
- monsieur Guy Hassenfratz, directeur adjoint des plateformes de services centralisés,

§ 4 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 60 mois à titre principal à :
 - o madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
 - o madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
 - o madame Florence Maier, directrice des plateformes de services centralisés,
 - o monsieur Guy Hassenfratz, directeur adjoint des plateformes de services centralisés,
- dans la limite de 48 mois à :
 - o monsieur Christian Rateau, en mission de directeur des plateformes centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux jusqu'au 30 avril 2026,
 - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- dans la limite de 36 mois à :
 - o madame Anne Planté, responsable d'équipe,
 - o madame Maryline Bourdin, responsable d'équipe,
 - o madame Nathalie Capon, responsable d'équipe,
 - o madame Edwige Maroni, responsable d'équipe,
- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents des équipes contentieux des plateformes de services centralisés.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 alinéa 1 et 2 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

§ 6 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;

§ 7 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 alinéa 1 et 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 - Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235 4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

Article 4 - Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2 alinéa 1 et 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 - Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 alinéa 1 et 3, § 4, § 6 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 et au § 2 alinéa 1 et 3 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

Article 6 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1, 2, 3 et 4 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 7 - Délégués

§ 1 - direction régionale

- 1 : madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations,

- 2 : madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- 3 : madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,

§ 2 - directeurs de plateforme de services centralisés et adjoints

- 1 : directrice des plateformes et adjoint :
 - o madame Florence Maier, directrice des plateformes de services centralisés,
 - o monsieur Guy Hassenfratz, directeur adjoint des plateformes de services centralisés,
- 2 : directeurs et adjoints
 - o monsieur Christian Rateau, en mission de directeur des plateformes centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux jusqu'au 30 avril 2026,
 - o madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
 - o monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, service appui Grand Est,
 - o madame Christelle Gil, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, service appui Grand Est,
- 3 : directrice et adjoints du contrôle de recherche d'emploi
 - o madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi,
 - o madame Audrey Juliere, directrice adjointe du contrôle de la recherche d'emploi,

§ 3 - responsables d'équipe

- madame Maryline Bourdin, responsable d'équipe,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- madame Nathalie Capon, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni Petitjean, responsable d'équipe,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'équipe,
- madame Edwige Maroni, responsable d'équipe,

§ 4 - responsables d'équipe contrôle de la recherche d'emploi

- madame Maggy Manichon, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Violaine Pace, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- monsieur Nicolas Bertil, en mission de responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,

§ 5 - référents métier

- monsieur Nicolas Berlot, référent métiers,
- madame Sophie Pili, référente métiers,

§ 6 - référente métier du contrôle de la recherche d'emploi

- madame Céline Roeder, référente métiers,

-
- madame Christelle Benet, en mission de référente métiers jusqu'au 16 septembre 2025,

Article 8 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice France Travail Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2025-18 DS PTF du 1er avril 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Strasbourg, le 5 mai 2025.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de France Travail Grand Est

Décision GdE n° 2025-22 DS DR du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Grand Est au sein de la direction régionale

La directrice régionale de France Travail Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8 à L.5312-10, L.5312-13, L.5412-1, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 et R.5426-10,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2021-73 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu, ensemble, la délibération n° 2021-72 du 23 novembre 2021 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi et la décision DG n° 2023-70 du 14 décembre 2023 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2025-17 du 31 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux,

Décide :

Section 1 - Fonctionnement général

Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer, en matière de traitement de données à caractère personnel, l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation des formalités prévues par le règlement général sur la protection des données et la loi informatique et libertés.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 à 4 de l'article 13 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,

- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité,

Article 2 - Marchés publics de fournitures et de services

§ 1 - Délégation temporaire est donnée à titre exceptionnel à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au § 2 délégation temporaire est donnée aux personnes ci-dessous :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- monsieur Claude Rouillon, directeur relations institutionnelles, gouvernance et transformation,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- monsieur Claude Rouillon, directeur relations institutionnelles, gouvernance et transformation,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- monsieur Mathieu Berg, responsable de service immobilier SI,

§ 5 - En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au § 4 délégation temporaire est donnée aux personnes désignées ci-dessous :

- madame Laurence Flament, directrice développement des compétences recrutement mobilité carrière,
- madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service DE et entreprises,

- madame Karine Gourieux, responsable de service parcours DE,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD et investigations,
- madame Marie Gabrielle de Grave, responsable du service communication,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- monsieur François Braun, responsable de service partenariats opérationnels sectoriels,

A l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les marchés d'un montant inférieur à 103 000 euros HT
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§ 6 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- madame Laurence Flament, directrice développement des compétences recrutement mobilité carrière,
- madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap,
- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service DE et entreprises,
- madame Karine Gourieux, responsable de service parcours DE,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD et investigations,
- madame Marie Gabrielle de Grave, responsable du service communication,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- monsieur François Braun, responsable de service partenariats opérationnels sectoriels,

§ 7 –En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au § 6 délégation temporaire est donnée aux personnes désignées ci-dessous :

- monsieur Daniel Jost, responsable de service sécurité, sûreté des biens et des personnes,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Julien Locatelli, responsable d'équipe immobilier SI,

Article 3 - Marchés publics de travaux

§ 1 - Délégation temporaire est donnée à titre exceptionnel à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice régionale de France travail Grand Est à l'effet de signer :

- les marchés publics de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT,

- les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution y compris leur résiliation de marchés publics de travaux, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous :

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- monsieur Togla René Yomelan, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,

à l'effet de signer :

- les marchés publics de travaux d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution y compris leur résiliation de marchés publics de travaux, quel que soit leur montant.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes ci-dessous, au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est :

- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD, investigations,
- monsieur Mathieu Berg, responsable de service immobilier SI,

à l'effet de signer :

- les marchés publics de travaux d'un montant strictement inférieur à 103 000 euros HT,
- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 75 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché public de travaux,
- les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes ci-après désignées, au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est, à l'effet de signer, en matière marchés publics de travaux, les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- monsieur Julien Locatelli, responsable d'équipe immobilier SI,

Section 2 - Autres contrats

Article 4 - Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéa 1 à 3 de l'article 13 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhérant au régime d'assurance chômage.

Section 3 - Gestion immobilière

Article 5 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéa 2 à 4 de l'article 13, à l'effet de signer :

- 1) les baux, les conventions de mise à disposition, et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que France Travail ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Section 4 - Ressources humaines

Article 6 - Gestion des ressources humaines

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les contrats de travail dans le cadre de la politique générale de recrutement de France Travail, les avenants aux contrats de travail et les décisions de nomination des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- 2) dans le cadre de la politique générale de recrutement de France Travail, les autres documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, que ceux mentionnés à l'alinéa 1 du présent paragraphe,
- 3) les décisions concernant la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, et les décisions de sanction disciplinaire consistant en un avertissement ou un blâme, pour les agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003 1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.
- 4) les décisions octroyant la protection fonctionnelle de France Travail,
- 5) les décisions concernant l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, que ceux visés aux alinéas 1 à 4 du présent paragraphe,

- 6) les conventions relatives au recrutement de services civiques en vue de leur entrée en fonction à France Travail.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 1 à 6 du § 1 :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Togla René Yomelan, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,

§ 3 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 2 ; 4 et 5

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Laurence Flament, directrice développement des compétences recrutement mobilité carrière,
- madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap.

§ 4 - Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa 4 du § 1 :

- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques ; RGPD et investigations,

§ 5 - Bénéficiaire de la délégation visée aux alinéas 2 et 5 du § 1 :

- madame Diane Vaucherot, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 droit public
- madame Céline Bellora, responsable de service gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,

§ 6 - Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa 5 du § 1 :

- madame Sophie Berruyer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,

Section 5 - Décisions de sanction et décisions suite à contestations et recours

Article 7 - Recours hiérarchiques

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires désignés au § 1 délégation temporaire est donnée aux personnes ci-dessous :

- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- monsieur Claude Rouillon, directeur relations institutionnelles, gouvernance et transformation,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité, juridique et maîtrise des risques,

Article 8 - Décisions de sanction

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative :

- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation.

Article 9 - Recours préalables obligatoires Contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation.

Section 6 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail ou d'un tiers que France Travail représente :

- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude.

Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et 2 du présent article à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de France Travail Grand Est ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale :

§ 1 - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégué au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre France Travail et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre France Travail et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
 - o aux personnes désignées aux § 1 alinéas 1 à 3 de l'article 13,
 - o ainsi qu'à madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
 - o ainsi qu'à madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap,
 - o ainsi qu'à monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,

§ 2 - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre France Travail et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant France Travail :
 - o aux personnes désignées au § 1 de l'article 13,
 - o ainsi qu'à monsieur Nicolas Buchmann, directeur sûreté sécurité juridique et maîtrise des risques,
 - o ainsi qu'à monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD et investigations.

Article 12 - Transactions

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéa 2 à 3 de l'article 13, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

§ 2 - Délégation est donnée à la personne désignée au § 1 alinéa 1 et 4 de l'article 13, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

Section 7 - Délégués et dispositions diverses

Article 13 - Délégués

§ 1 - directeurs régionaux adjoints et directeur

- 1) monsieur Togla René Yomelan, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,

- 2) monsieur Pascal Ritaine, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- 3) madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe en charge des opérations
- 4) monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion.

§ 2 - directeurs

- 1) directions :
 - o madame Rachida Baidane, directrice des opérations,
 - o monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
 - o monsieur Claude Rouillon, directeur relations institutionnelles, gouvernance et transformation,
 - o monsieur Nicolas Buchmann, directeur sureté sécurité, juridique et maîtrise des risques,
 - o monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
 - o madame Laurence Flament, directrice développement des compétences recrutement mobilité carrière,
 - o madame Véronique Kremer, directrice relations sociales, santé, qualité de vie au travail et handicap,
 - o madame Isabelle Laville, directrice accompagnement performance managériale,
- 2) Médiation :
 - o madame Valérie Arnoux, médiatrice régionale.

§ 3 - Adjointes aux directeurs

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations en charge des partenariats opérationnels,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation qualité pilotage.

§ 4 - Responsables de services ou de fonctions

- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service DE et entreprises,
- madame Karine Gourieux, responsable de service parcours DE,
- madame Céline Feldmann, responsable de service offre de service entreprise,
- monsieur Eric Chautant, responsable de service offre de service formation,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire indemnisation,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- monsieur Jean François Savart, responsable de service FSE,
- madame Elisabeth Berger, responsable de service appui transformation projet et RSE,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques, RGPD et investigations,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service partenariat opérationnel,
- monsieur François Braun, responsable de service partenariat opérationnel et sectoriel,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage et analyse de la performance,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne maîtrise des activités,

- monsieur Jérôme Fornalczyk, responsable de service études et analyses,
- madame Marie Gabrielle de Grave, responsable du service communication,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- madame Patricia Roffino, responsable de service comptabilité gestion,
- monsieur Daniel Jost, responsable de service sécurité, sûreté des biens et des personnes,
- madame Frédérique Lassault, responsable de service recrutement mobilités carrières
- madame Céline Bellora, responsable de service gestion administrative, rémunération et avantage sociaux,
- madame Stéphanie Atger, responsable de service appui à la gouvernance et relations institutionnelles,
- monsieur Mathieu Berg, responsable de service immobilier SI,

§ 5 - Responsables d'équipes

- madame Diane Vaucherot, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 droit public,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Julien Locatelli, responsable d'équipe immobilier SI,
- madame Nazha Boukraa, responsable d'équipe comptabilités auxiliaires finance, comptabilité générale et investissements,

Article 14 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

Article 15 - Abrogation et publication

La décision GdE n° 2025-19 DS DR du 1er avril 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Strasbourg, le 5 mai 2025.

Virginie Coppens Menager,
directrice régionale
de France Travail Grand Est

Décision No n° 2025-08 DS Agences du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Normandie au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Normandie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2025-43 du 09 avril 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 - Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie et les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les décisions à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 6.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, et § 4 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement à l'exception de celles concernant les déplacements hors de la France métropolitaine et l'outre-mer et les autorisations d'utiliser un véhicule afférent à ces déplacements,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 6.

Article 5 - Courriers accordant une promotion

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6, à l'effet de signer les courriers accordant une promotion sur instruction de la directrice régionale ou sur celle d'un représentant de la direction des ressources humaines, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités, après validation par la directrice régionale de France Travail Normandie hormis pour les cadres supérieurs au sens de la CCN ou leurs homologues de droit public.

Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence :

- monsieur Vincent Baille, directeur de France Travail Bernay
- madame Marie-Pierre Roche, directrice de France Travail Evreux Brossolette
- madame Nadine Maulion, directrice de France Travail Evreux Delaune
- monsieur Cyrille Stefani, directeur de France Travail Gisors
- monsieur Brice Mullier, directeur de France Travail Louviers
- madame Nathalie Docaigue, directrice de France Travail Pont Audemer
- monsieur Vincent Mesquida, directeur de France Travail Verneuil sur Avre
- monsieur Guillaume Rueda, directeur de France Travail Vernon
- monsieur Jean François Leroy, directeur de France Travail Barentin
- monsieur Sébastien Bonniec, directeur de France Travail Elbeuf
- madame Emilie Zergui, directrice de France Travail Yvetot
- monsieur Benjamin Thiers, directeur de France Travail Dieppe
- madame Viviane Python, directrice par intérim de France Travail Rouen Luciline
- madame Caroline Delaune, directrice de France Travail Rouen Beauvoisine
- madame Catherine Leroux, directrice de France Travail Rouen Aubette
- madame Mathilde Sénéchal, directrice de France Travail Maromme
- monsieur Cyril Vanbeselaere, directeur de France Travail Grand Quevilly
- monsieur Abdel Karim Benaissa, directeur de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Nadia Said, directrice de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- madame Sylvie Halleur, directrice de France Travail Forges Les Eaux
- monsieur Frédéric Lefebvre, directeur de France Travail Le Tréport
- monsieur Bertrand Aubruchet, directeur de France Travail Lillebonne
- monsieur Fabien Thaurenne, directeur de France Travail Fécamp
- madame Natacha Favreau, directrice de France Travail Harfleur
- monsieur Rodolphe Godard, directeur de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Caroline Sorieul, directrice de France Travail Le Havre Souday
- monsieur Aurélien Flavigny, directeur au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Delphine Tyr, directrice de France Travail Mondeville
- madame Frédérique Letrésar, directrice de France Travail Caen Beaulieu
- madame Virginie Bisson, directrice de France Travail Caen Fresnel
- madame Céline Guillet, directrice de France Travail Falaise
- monsieur Olivier Langlois, directeur de France Travail Hérouville Saint Clair
- monsieur Jean François Vaillant, directeur de France Travail Bayeux
- madame Stéphanie Garnier, directrice de France Travail Lisieux
- madame Virginie Lecler, directrice de France Travail Honfleur
- monsieur Arnaud Gaillard, directeur de France Travail Vire
- madame Alix Le Guyader, directrice de France Travail Cherbourg Provinces
- monsieur David Lefebvre, directeur de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Nadège Legendre, directrice de France Travail Avranches
- monsieur Franck Marie, directeur de France Travail Coutances
- madame Valérie Biju, directrice de France Travail Granville
- monsieur Frédéric Martigny, directeur de France Travail Saint Lô Carentan
- madame Stéphanie Dorsy, directrice de France Travail Alençon
- monsieur Yannick Jouadé, directeur de France Travail Argentan
- madame Sonia Prou, directrice de France Travail Flers La Ferté Macé

- madame Vanessa Cooren, directrice de France Travail L'Aigle Mortagne

§ 2 - directeurs adjoints :

- madame Nadège Michel, directrice adjointe de France Travail Louviers
- monsieur Christophe Lebel, directeur adjoint de France Travail Rouen Aubette
- monsieur Sébastien Ducray, directeur adjoint de France Travail Grand Quevilly
- monsieur Bertrand Lesueur, directeur adjoint de France Travail Rouen Saint Sever
- monsieur Fabien Domagne, directeur adjoint de France Travail Mondeville
- monsieur Stéphane Legrand, directeur adjoint de France Travail Caen Fresnel
- monsieur Christophe Gandon, directeur adjoint de France Travail Alençon

§ 3 - responsables d'équipe :

- madame Marine Valle, responsable d'équipe au sein de France Travail Bernay
- monsieur Frédéric Vialle, responsable d'équipe au sein de France Travail Bernay
- madame Anne Hallais, responsable d'équipe au sein de France Travail Bernay
- madame Sandra Huet, responsable d'équipe au sein de France Travail Bernay
- monsieur Medhi Bouamar, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Mélina Paténère, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- monsieur Pierre Jourdan, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Ophélie Cassotti, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Sabrina Joly, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Séverine Rouault, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Delaune
- monsieur Benjamin Fourmont, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Delaune
- madame Dounia Mébarek, responsable d'équipe au sein de France Travail Evreux Delaune
- monsieur Abdelkader Larbi, responsable d'équipe au sein de France Travail Gisors
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe au sein de France Travail Gisors
- madame Valérie Hussant, responsable d'équipe au sein de France Travail Louviers
- madame Julie Mahaut, responsable d'équipe au sein de France Travail Louviers
- madame Guylaine Mahe, responsable d'équipe au sein de France Travail Louviers
- monsieur Ludovic Houvenaghel, responsable d'équipe au sein de France Travail Pont Audemer
- madame Caroline Thomas, responsable d'équipe au sein de France Travail Pont Audemer
- madame Nadia Mekkeri, responsable d'équipe au sein de France Travail Verneuil sur Avre
- madame Vanessa Grouard, responsable d'équipe au sein de France Travail Verneuil sur Avre
- monsieur David Delaunay, responsable d'équipe au sein de France Travail Vernon
- madame Catherine Mitroszewska, responsable d'équipe au sein de France Travail Vernon

- monsieur Laurent Richard, responsable d'équipe au sein de France Travail Vernon
- madame Laetitia Leclaire, responsable d'équipe au sein de France Travail Vernon
- madame Nadia Doucene, responsable d'équipe au sein de France Travail Barentin
- monsieur Benoit Chopineau, responsable d'équipe au sein de France Travail Barentin
- madame Karine Damiani, responsable d'équipe au sein de France Travail Elbeuf
- madame Stéphanie Dyainville, responsable d'équipe au sein de France Travail Elbeuf
- madame Patricia Sabrier, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- monsieur Philippe Galindo, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- monsieur Thomas Bachelier, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- madame Delphine Ernoult, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- monsieur Timothée Coulbeaux, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Luciline
- madame Evelyne Cocagne, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Luciline
- monsieur Vincent De Biasio, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Luciline
- madame Stéphanie Bellenger, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Aubette
- monsieur Olivier Legrand, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Aubette
- madame Julie Pataez, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Aubette
- madame Khadija Boutfoust, responsable d'équipe au sein de France Travail Maromme
- madame Sylvie Canu, responsable d'équipe au sein de France Travail Maromme
- madame Mathilde Comont, responsable d'équipe au sein de France Travail Maromme
- madame Dorothée Devaux, responsable d'équipe au sein de France Travail Grand Quevilly
- monsieur Guillaume Joncart, responsable d'équipe au sein de France Travail Grand Quevilly
- madame Nathalie Gonzalez, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Fabien Morel, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- madame Charlotte Menier, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- monsieur Liess Ayad, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Valérie Smietan Vangheluwe, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Sylvie Duboc, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- monsieur Jérôme Depardé, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Sandrine Marivoet, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever

- monsieur Jérémy Morin, responsable d'équipe au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- monsieur Stéphane Canchel, responsable d'équipe au sein de France Travail Yvetot
- madame Svetlana Licciardi, responsable d'équipe au sein de France Travail Yvetot
- madame Fatiha El Ouaid, responsable d'équipe au sein de France Travail Yvetot
- madame Catherine Bidallier, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Jérôme Lebailly, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Nicolas Froget, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Alexis Hurel, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- madame Jennifer Sageot Devilly, responsable d'équipe au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Antoine Leconte Houyelle, responsable d'équipe au sein de France Travail Forges les Eaux
- madame Nathalie Viard, responsable d'équipe au sein de France Travail Forges les Eaux
- madame Fanny Vibert Roulet, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Tréport
- monsieur Bruno Montigny, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Tréport
- monsieur Nicolas Urosevic, responsable d'équipe au sein de France Travail Lillebonne
- madame Karen Lacaze, responsable d'équipe au sein de France Travail Lillebonne
- madame Anne Lecoq Cherblanc, responsable d'équipe au sein de France Travail Lillebonne
- monsieur Laurent Richardeau, responsable d'équipe au sein de France Travail Fécamp
- madame Stéphanie Henry Traore, responsable d'équipe au sein de France Travail Fécamp
- madame Mylène Mezaize, responsable d'équipe au sein de France Travail Fécamp
- madame Isabelle Delegeu, responsable d'équipe au sein de France Travail Fécamp
- madame Isabelle Fidelin, responsable d'équipe au sein de France Travail Harfleur
- monsieur Ludovic Lebourgeois, responsable d'équipe au sein de France Travail Harfleur
- madame Nathalie Denize, responsable d'équipe au sein de France Travail Harfleur
- madame Francine Baret, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Sylvette Courtiade, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Ludivine Boidot, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Stéphanie Jacqueline, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Eva Guichaux, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Catherine Millerand, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Souday
- madame Fabienne Savale, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Souday
- monsieur Yannick Jouan, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Souday

- madame Eugénie Forjonel Jamet, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Souday
- monsieur Said Slimani, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Karen Rosconval, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Kadiatou Niang, responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Charlotte Duval, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- madame Catherine Bouillet, responsable d'équipe au sein de France Travail Mondeville
- madame Emmanuelle Vaultier, responsable d'équipe au sein de France Travail Mondeville
- madame Anne Sophie Gougeon, responsable d'équipe au sein de France Travail Mondeville
- madame Laurence Peter, responsable d'équipe au sein de France Travail Mondeville
- madame Florence Poullain, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Beaulieu
- madame Marie Dessoude, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Beaulieu
- madame Armelle Sauvage, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Beaulieu
- madame Paule Dujardin, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- madame Catherine Lecointe, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- monsieur Philippe Le Calve, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- madame Marion Bortier, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- monsieur Vincent Voisin, responsable d'équipe au sein de France Travail Caen Fresnel
- madame Denise Niard, responsable d'équipe au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- monsieur Stéphane Borniambuc, responsable d'équipe au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- madame Mélina Nicolas, responsable d'équipe au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- monsieur Jocelyn Colin, responsable d'équipe au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- monsieur Thierry Le Moyne, responsable d'équipe au sein de France Travail Bayeux
- madame Mélanie Champagneux, responsable d'équipe au sein de France Travail Bayeux
- madame Christine Leroy, responsable d'équipe au sein de France Travail Bayeux
- madame Laetitya Gosselin, responsable d'équipe au sein de France Travail Falaise
- monsieur Kévin Renouf, responsable d'équipe au sein de France Travail Falaise
- madame Marie Pierre Bouchart, responsable d'équipe au sein de France Travail Lisieux
- monsieur Franck Loiseau, responsable d'équipe au sein de France Travail Lisieux
- monsieur Didier Malfilatre, responsable d'équipe au sein de France Travail Lisieux
- madame Laure Deschamps, responsable d'équipe au sein de France Travail Lisieux

- monsieur Laurent Ernout, responsable d'équipe au sein de France Travail Honfleur
- madame Amélie Thuilliers, responsable d'équipe au sein de France Travail Honfleur
- monsieur Anthony Maunoury, responsable d'équipe au sein de France Travail Vire
- madame Sandrine Lebastard, responsable d'équipe au sein de France Travail Vire
- madame Nathalie Boutrois, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Provinces
- madame Julie Leduc, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Provinces
- madame Sandra Cormeau, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- monsieur Bruno Cuquemelle, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Cécile Guillot, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Emilie Desfontaines, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Delphine Poulain, responsable d'équipe au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- monsieur Nicolas Macé, responsable d'équipe au sein de France Travail Avranches
- madame Sabrina Fautrel, responsable d'équipe au sein de France Travail Avranches
- madame Isabelle Bonnet Guillard, responsable d'équipe au sein de France Travail Coutances
- madame Emmanuelle Fontaine, responsable d'équipe au sein de France Travail Coutances
- madame Angélique Pichon, en mission responsable d'équipe au sein de France Travail Coutances
- monsieur François De Chivre, responsable d'équipe au sein de France Travail Granville
- madame Fabienne Bonamy, responsable d'équipe au sein de France Travail Granville
- madame Marie Aude Pasquet, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Lô
- monsieur Emmanuel Le Goaster, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Lô
- madame Christine Cognet, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Lô
- monsieur Patrick Vallée, responsable d'équipe au sein de France Travail Saint Lô
- monsieur Thierry Benoit, responsable d'équipe au sein de France Travail Alençon
- madame Stéphanie Delaitre, responsable d'équipe au sein de France Travail Alençon
- madame Amélie Boudier, responsable d'équipe au sein de France Travail Alençon
- madame Sophie Drapier, responsable d'équipe au sein de France Travail Argentan
- madame Audrey Bretonnière, responsable d'équipe au sein de France Travail Argentan
- madame Marie Jeanne Lugnier, responsable d'équipe au sein de France Travail Flers La Ferté Macé
- madame Adeline Lafosse, responsable d'équipe au sein de France Travail Flers La Ferté Macé
- madame Marie Monrocq, responsable d'équipe au sein de France Travail Flers La Ferté Macé
- madame Emeline Abou, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne

- monsieur Patrick Rodhain, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne
- madame Marie Joëlle Lacour, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne
- monsieur Stanislas Vanier, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne
- madame Georgeta Matei, responsable d'équipe au sein de France Travail L'Aigle Mortagne

§ 4 - référents métiers :

- madame Delphine Lancelin, référente métiers au sein de France Travail Bernay
- madame Lucie Le Goff, référente métiers au sein de France Travail Evreux Brossolette
- madame Johana Boissiere, en mission référente métiers au sein de France Travail Evreux Brossolette
- monsieur Nicolas Hepp, référent métiers au sein de France Travail Evreux Delaune
- madame Eloïse Silva, référente métiers au sein de France Travail Gisors
- madame Marie Noëlle Freret, référente métiers au sein de France Travail Louviers
- madame Sylvie Fleutry, référente métiers au sein de France Travail Pont Audemer
- madame Sylvie Cinar, référente métiers au sein de France Travail Verneuil sur Avre
- madame Delphine Delaunay, référente métiers au sein de France Travail Vernon
- madame Aline Desmarest, référente métiers au sein de France Travail Barentin
- madame Nathalie Soenen, référente métiers au sein de France Travail Elbeuf
- madame Emilie Villers, référente métiers au sein de France Travail Rouen Beauvoisine
- madame Ilham Kassmi, référente métiers au sein de France Travail Rouen Luciline
- madame Fanny Quesne, référente métiers au sein de France Travail Rouen Aubette
- madame Séverine Louince, référente métiers au sein de France Travail Maromme
- madame Nelly Viel, référente métiers au sein de France Travail Grand Quevilly
- madame Laetitia Monconduit, référente métiers au sein de France Travail Saint Etienne du Rouvray
- madame Cécile Gommard, référente métiers au sein de France Travail Rouen Saint Sever
- madame Céline Nee, référente métiers au sein de France Travail Yvetot
- madame Nathalie Quibel, référente métiers au sein de France Travail Dieppe
- madame Elodie Bosquier, référente métiers au sein de France Travail Dieppe
- monsieur Guillaume Delaporte, référent métiers au sein de France Travail Forges les Eaux
- madame Ekaterina Gallois, en mission référente métiers au sein de France Travail Forges les Eaux
- madame Fanny Cattez, référente métiers au sein de France Travail Le Tréport
- monsieur Jérémie Godefroie, référent métiers au sein de France Travail Lillebonne
- madame Valérie Pichard Gerbeaud, référente métiers au sein de France Travail Fécamp
- madame Nadia Duval, référente métiers au sein de France Travail Harfleur
- madame Marie Le Cousin, référente métiers au sein de France Travail Harfleur
- madame Rachel Janoska, référente métiers au sein de France Travail Le Havre Ferrer
- madame Morgane Rouelle, référente métiers au sein de France Travail Le Havre Souday

- monsieur Christophe Thibault Devaux, référent métiers au sein de France Travail Le Havre Ville Haute
- monsieur Laurent De Saint Denis, référent métiers au sein de France Travail Mondeville
- madame Vanessa Bouet, référente métiers au sein de France Travail Mondeville
- madame Mélanie Voisin, référente métiers au sein de France Travail Caen Beaulieu
- madame Lydie Gossé, référente métiers au sein de France Travail Caen Fresnel
- monsieur Cyrille Lagoutte, référent métiers au sein de France Travail Caen Fresnel
- madame Valérie Franchin, référente métiers au sein de France Travail Hérouville Saint Clair
- madame Marie Seillier, référente métiers au sein de France Travail Bayeux
- madame Noémie Halbout, référente métiers au sein de France Travail Falaise
- madame Séverine Dassonneville, référente métiers au sein de France Travail Lisieux
- madame Suliane Penfrat, référente métiers au sein de France Travail Honfleur
- madame Céline Hervé Mulo, référente métiers au sein de France Travail Vire
- madame Céline Hebert, référente métiers au sein de France Travail Cherbourg Provinces
- madame Claire Guérard, référente métiers au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- madame Aurélie Letrecher, référente métiers au sein de France Travail Cherbourg Les Tourelles
- monsieur David Richard, référent métiers au sein de France Travail Avranches
- madame Caroline Lehuby, référente métiers au sein de France Travail Coutances
- madame Elodie Jennet, référente métiers au sein de France Travail Granville
- madame Patricia Gaule, référente métiers au sein de France Travail Saint Lô
- madame Aurélie Le Bihan, référente métiers au sein de France Travail Saint Lô
- madame Stéphanie Desjardins, référente métiers au sein de France Travail Argentan
- madame Isabelle Lefoye, référente métiers au sein de France Travail Flers La Ferté Macé
- madame Nadège Visage, référente métiers au sein de France Travail L'Aigle Mortagne

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Normandie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Les prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi visées à l'article 2 de la présente décision sont éligibles à l'aide à la mobilité.

Article 8 - Abrogation et publication

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail et prendra effet à compter du 5 mai 2025. À cette date, la décision No n° 2025-05 DS Agences du 28 avril 2025 sera abrogée.

Fait à Rouen, le 5 mai 2025.

Laurence Hurni,
directrice régionale
de France Travail Normandie

Décision Oc n° 2025-18 CCPLU du 5 mai 2025

Désignation des membres représentant l'établissement à la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Occitanie

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu les articles L.5312-1 et R.5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu la décision DG n° 2021-73 du 4 mars 2021 fixant le règlement intérieur des commissions consultatives paritaires nationales et locales,

Décide :

Article 1

Sont désignés en qualité de membres représentant l'établissement à la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Occitanie :

- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- monsieur Jean Pierre Rozé, adjoint DRAPS, directeur du développement des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, adjoint DRAPS, directeur de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jean Paul Canoni, responsable de service emploi, carrière, accompagnement managérial
- monsieur François Rogister, responsable de service formation et gestion de compétences
- madame Françoise Offen, responsable adjoint de service formation et gestion des compétences
- madame Marie Pierre Beaudouin, responsable de service relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Sophie Gaillard, responsable de service adjointe relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Dominique Bouzonviller, responsable adjointe de service emploi, carrière, accompagnement managérial
- madame Evelyne Ravecca, gestionnaire au sein du service emploi, carrière, accompagnement managérial
- monsieur Antoine Senes, responsable de service pilotage, gestion administrative paie
- madame Véronique Hoyon, service emploi, carrière, accompagnement managérial
- madame Laurianne Sarrazin, service emploi, carrière, accompagnement managérial
- madame Sonia Labbaoui, chargée des relations sociales
- madame Marjorie Dupont, service relations sociales et qualité de vie au travail
- madame Emilie SouleLecocq, service relations sociales et qualité de vie au travail

- madame Emmanuelle Desmartin, service qualité de vie au travail et qualité de vie au travail
- madame Laure Gaillac, service qualité de vie au travail et qualité de vie au travail
- madame Sandrine Calibre, service gestion administrative paie

Article 2

En cas d'absence de la directrice régionale, présidente de droit de la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Occitanie, sont désignés présidents suppléants de la commission consultative paritaire locale unique de France Travail Occitanie :

- madame Patricia Parnot, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale
- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur David Merlaud, directeur régional adjoint en charge des fonctions supports
- monsieur Jean Pierre Rozé, adjoint DRAPS, directeur du développement des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, adjoint DRAPS, directeur de la gestion des ressources humaines
- monsieur Jean Paul Canoni, responsable de service emploi, carrière, accompagnement managérial
- madame Dominique Bouzonviller, responsable adjointe de service emploi, carrière, accompagnement managérial
- madame Marie Pierre Beaudouin, responsable de service relations sociales et qualité de vie au travail

Article 3

La décision Oc n° 2025-06 CCPLU du 1er janvier 2025 est abrogée.

Article 4

Cette décision prend effet au lendemain de sa publication au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 5 mai 2025.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie

Décision Oc n° 2025-19 DS DT du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des directions territoriales

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5131-6, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail, ou sur la base d'une convention type établie par la direction générale,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 143 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 5
- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5, ainsi qu'à madame Christelle Fis, chargée de mission à la direction territoriale Haute Garonne.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5, ainsi qu'à madame Christelle Fis, chargée de mission à la direction territoriale Haute Garonne, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers,
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage,
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 3 – Contestations et recours

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre les décisions :

- de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement ou appliquant la pénalité administrative,
- de réduction, de suspension ou de suppression de l'allocation du contrat d'engagement jeune (ACEJ) et, le cas échéant, du revenu de remplacement ou de résiliation du CEJ ou de radiation et, le cas échéant, de suppression du revenu de remplacement ou encore appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 et § 4 de l'article 5.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 4 de l'article 5.

Article 5 – Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux :

- monsieur Michel Caujolle, directeur territorial Ariège
- madame Murielle Henry, directrice territoriale Aude
- madame Christine Laur, directrice territoriale Aveyron
- madame Valérie Issert, directrice territoriale Gard
- madame Hélène Poliart, directrice territoriale Gers
- madame Annick Sénat, directrice territoriale Haute Garonne
- madame Catherine Guilbaudeau, directrice territoriale Hautes Pyrénées
- monsieur Laurent Paul, directeur territorial Hérault
- monsieur Gérald Capel, directeur territorial Lot
- monsieur Gilles Gaillard, directeur territorial Lozère
- madame Anne Danycan, directrice territoriale Pyrénées Orientales
- monsieur Olivier Jalbert, directeur territorial Tarn et Garonne

§ 2 - directeurs territoriaux délégués :

- madame Cécile Arfeuillère, directrice territoriale déléguée Gard / Lozère
- madame Pascale Violet, directrice territoriale déléguée Gard / Lozère
- monsieur Jacques Sentenac, directeur territorial délégué de Haute Garonne
- madame Isabelle Salvador, directrice territoriale déléguée de Haute Garonne
- madame Céline Chauvet, directrice territoriale déléguée Hérault
- monsieur Jean Michel Duquesnoy, directeur territorial délégué Hérault
- madame Anne Combes, directrice territoriale déléguée Tarn / Aveyron
- madame Daniela Piras, directrice territoriale déléguée Pyrénées Orientales

§ 3 – Responsable de service :

- monsieur Jorge Sousa, responsable de service à la direction territoriale Aude / Ariège
- monsieur Stéphane Baron, responsable de service à la direction territoriale Pyrénées Orientales
- monsieur Régis Ollier, responsable de service à la direction territoriale Lot / Tarn et Garonne
- monsieur Hamid Lanani, responsable de service à la direction territoriale Haute Garonne

- madame Corinne Baddou, responsable de service à la direction territoriale Gers / Hautes Pyrénées

§ 4 - Chargés de mission :

- madame Stéphanie Vivenzi, chargée de mission à la direction territoriale Pyrénées Orientales
- monsieur Jean Noel Sans, chargé de mission à la direction territoriale Pyrénées Orientales
- madame Fabienne Gaubert, chargée de mission à la direction territoriale Pyrénées Orientales
- madame Marina Recroix, chargée de mission à la direction territoriale Lot / Tarn et Garonne
- monsieur Stéphane Cros, chargé de mission à la direction territoriale Gers / Hautes Pyrénées
- monsieur Laurent Travail, chargé de mission à la direction territoriale Gers / Hautes Pyrénées
- madame Julie Descat, chargée de mission à la direction territoriale Aude / Ariège
- madame Christelle Fis, chargée de mission à la direction territoriale Haute Garonne.

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2025-14 DS DT du 12 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 5 mai 2025.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie

Décision Oc n° 2025-20 DS Agences du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein des agences

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L. 5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R. 5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2025-43 du 9 avril 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions, notamment les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie et de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les conventions locales de subvention,

- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

Article 3 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées à l'article 5.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

§ 3 – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 5 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 5 – Délégués

§ 1- directeurs d'agence

- direction territoriale Ariège
 - o monsieur Alexandre Rieux, directeur de France Travail Foix
 - o madame Barbara Marrou, directrice de France Travail Lavelanet
 - o madame Véronique Mucciante, directrice de France Travail Pamiers
 - o madame Emeline Garcia, directrice de France Travail Saint Girons
- direction territoriale Aude
 - o madame Béatrice Malakoff, directrice de France Travail Carcassonne
 - o madame Fabienne Torresin, directrice de France Travail Castelnaudary

- madame Hélène Delmas, directrice de France Travail Lézignan, jusqu'au 25 mai 2025
- madame Claire Tassin, directrice de France Travail Limoux
- madame Elisabeth Pennaneach, directrice de France Travail Narbonne
- direction territoriale Aveyron
 - madame Florence Viargues, directrice de France Travail Decazeville et de France Travail Villefranche de Rouergue
 - madame Anne Dherbecourt, directrice de France Travail Millau
 - monsieur Yannick Dijols, directeur de France Travail Rodez
- direction territoriale Gard
 - madame Sandra Loizon, directrice de France Travail Alès Avène
 - madame Lyne Lehoux, directrice de France Travail Alès Gardon
 - madame Marie Claude Tuffery, directrice de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Séverine Paris, directrice de France Travail Beaucaire
 - madame Catherine Guillaume, directrice de France Travail Le Vigan
 - monsieur William Galtier, directeur de France Travail Nîmes 7 Collines
 - monsieur Emmanuel Paris, directeur de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Cathy Peene, directrice de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - madame Rose Marie Gallardo, directrice de France Travail Vauvert
 - madame Radia Barbach, directrice de France Travail Villeneuve lès Avignon
- direction territoriale Haute Garonne
 - madame Caroline Pailhassard, directrice de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Hélène Verhaege, directrice de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - monsieur Philippe Souquet, directeur de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Sylvie Speed, directrice de France Travail Toulouse Hippodrome
 - monsieur Jean Paul Garcia, directeur de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Anne Buscail, directrice de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Karine Aldebert, directrice de France Travail Toulouse La Plaine
 - madame Céline Laborie Fulchic, directrice de France Travail Portet sur Garonne
 - madame Sylvie Denegre, directrice de France Travail Colomiers
 - monsieur François Jurquet, directeur de France Travail Castelginest
 - madame Cécile Panizzutti, directrice de France Travail Labège
 - monsieur Anouar Krouk, directeur de France Travail Muret
 - madame Valérie Greneux, directrice de France Travail Blagnac
 - monsieur Alexandre Clavel, directeur de France Travail Saint Jean
 - monsieur Miguel Iglésias, directeur de France Travail Saint Gaudens
 - madame Nadine Laporte Fray, directrice de France Travail Villefranche de Lauragais
- direction territoriale Gers
 - monsieur Sébastien Pieters, directeur de France Travail Auch
 - madame Gaele Goriou, directrice de France Travail Condom
 - monsieur Jean Rémy Berdeaux, directeur de France Travail Isle Jourdain

-
- direction territoriale Hérault
 - o madame Monique Rouby, directrice de France Travail Agde
 - o monsieur Frédéric Ferré, directeur de France Travail Béziers Capiscol
 - o madame Anne Marie Ferrandez, directrice de France Travail Béziers Courondelle
 - o monsieur Didier Sultana, directeur de France Travail Lunel
 - o madame Dominique Basse, directrice de France Travail Montpellier Cévennes
 - o madame Saada Dahmani, directrice de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - o monsieur Gérald Testard, directeur de France Travail Montpellier Méditerranée
 - o madame Christine Lutigneaux, directrice de France Travail Sète
 - o madame Marie Noëlle Poissenot, directrice de France Travail Pézenas
 - o madame Sandrine Martins, directrice de France Travail Clermont l'Hérault
 - direction territoriale Lot
 - o madame Lara Olivier, directrice de France Travail Figeac
 - o monsieur Xavier Pocous, directeur de France Travail Cahors
 - o madame Sandrine Jaget, directrice de France Travail Souillac
 - o madame Florence Vergne, directrice de France Travail Montauban Nord
 - direction territoriale Lozère
 - o madame Florence Masse Navette, directrice de France Travail Mende
 - direction territoriale Hautes Pyrénées
 - o madame Béatrice Sartegou, directrice de France Travail Lannemezan
 - o monsieur Thibaut Charron, directeur de France Travail Lourdes
 - o madame Mayalen Peterson, directrice de Tarbes Arsenal
 - o madame Sonia Puysegur, directrice de France Travail Tarbes Pyrénées
 - direction territoriale Pyrénées Orientales
 - o madame Catherine Salies, directrice de France Travail Argelès
 - o madame Nydia Touam, directrice de France Travail Céret
 - o madame Patricia Poirier, directrice de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - o madame Virginie Bataille, directrice de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - o monsieur Jean François Delporte, directeur de France Travail Perpignan Polygone
 - o monsieur Stéphane Lavigne, directeur de France Travail Prades
 - direction territoriale Tarn
 - o monsieur Stéphane Adalid, directeur de France Travail Albi
 - o madame Emilie Crosse, directrice de France Travail Aussillon Mazamet
 - o madame Nathalie Laine, directrice de France Travail Carmaux
 - o madame Carole Galinier, directrice de France Travail Castres
 - o madame Marie Paule Solofrizzo, directrice de France Travail Gaillac
 - o madame Catherine Cabrit, directrice de France Travail Graulhet
 - direction territoriale Tarn et Garonne

- madame Cécile Mermilliod, directrice de France Travail Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, directrice de France Travail Castelsarrasin

§ 2 - directeurs adjoints

- direction territoriale Aude
 - madame Linda Auteau, directrice adjointe de France Travail Carcassonne
 - madame Delphine Mathieu, directrice adjointe de France Travail Carcassonne
 - monsieur Jacy Kacha, directeur adjoint de France Travail Narbonne
- direction territoriale Gard
 - madame Fabienne Guy Bauzon, directrice adjointe de France Travail Alès Avène
 - madame Christine Michaut, directrice adjointe de France Travail Alès Gardon
 - madame Julie Durand, directrice adjointe de France Travail Alès Gardon
 - monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Sophie Blot, directrice adjointe de France Travail Bagnols sur Cèze
 - monsieur Eric Michard, directeur adjoint de France Travail Vauvert
 - monsieur Guervin L'Hermite, directeur adjoint de France Travail Nîmes Courbessac
 - madame Julie Baque, directrice adjointe de France Travail Nîmes Courbessac,
 - madame Claire Mazellier, directrice adjointe de France Travail Nîmes Saint Césaire
 - monsieur Ghislain Fourcadier, directeur adjoint de France Travail Nîmes 7 Collines
- direction territoriale Haute Garonne
 - madame Sophie Castagne, directrice adjointe de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - monsieur Luc André Penniello, directeur adjoint de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Nathalie Soria, directrice adjointe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Marie Josèphe Luczynski, directrice adjointe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Karine Pauly, directrice adjointe de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Valérie Villemur, directrice adjointe de France Travail Toulouse Labège
 - madame Anne Pellarrey, directrice adjointe de France Travail Toulouse Jolimont
 - monsieur Frédéric Imbert, directeur adjoint de France Travail Toulouse Hippodrome
 - monsieur Laurent Gailhaguet, directeur adjoint de France Travail Saint Jean
 - monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de France Travail Muret
 - madame Marie Laure Terrade, directrice adjointe de France Travail Blagnac

- madame Stéphanie Vandenelsken, directrice adjointe de France Travail Saint Gaudens
- madame Cécile Martin, directrice adjointe de France Travail Colomiers
- monsieur Sébastien Joannes, directeur adjoint France Travail Castelnest
- direction territoriale Hérault
 - madame Stéphanie Michaux, directrice adjointe de France Travail Clermont l'Hérault
 - madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Inès Parys Guillot, directrice adjointe de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Sandrine Perez Vitou, directrice adjointe de France Travail Lunel
 - madame Sandrine Veyrinque, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Géraldine Liconnet, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Marine Chaillot, directrice adjointe de France Travail Montpellier Castelnau
 - madame Marie Paule Rostan, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Jessica Gueydan, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Carole Vivent, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - monsieur Frédéric Douard, directeur adjoint de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Caroline Sarran, directrice adjointe de France Travail Montpellier Mas de Grille
 - madame Caroline Gomes, directrice adjointe de France Travail Montpellier Méditerranée
 - madame Françoise Boj, directrice adjointe de France Travail Sète
 - madame Angélique Daumergue, directrice adjointe de France Travail Agde
- direction territoriale Lot
 - madame Christelle Robert, directrice adjointe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Virginie Pierard, directrice adjointe de France Travail Montauban Nord
 - monsieur Julien Le Borgne, directeur adjoint de France Travail Castelsarrasin
- direction territoriale Lozère

- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de France Travail Mende
- direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Christine Nadal, directrice adjointe de France Travail Tarbes Pyrénées
 - madame Aïcha Boumaza, directrice adjointe de France Travail Tarbes Arsenal
- direction territoriale Pyrénées Orientales
 - monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Sabah Azais, directrice adjointe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Marie Leperlier, directrice adjointe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Blandine Lantuech, directrice adjointe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de France Travail Perpignan Polygone
 - madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de France Travail Perpignan Polygone
- direction territoriale Tarn
 - madame Delphine Pujol, directrice adjointe de France Travail Rodez
 - madame Elsa Calleja, directrice adjointe de France Travail Albi
 - monsieur Fabrice Ponset, directeur adjoint de France Travail Castres
- direction territoriale Tarn et Garonne
 - monsieur Cédric Calonge, directeur adjoint de France Travail Cahors

§ 3 - responsables d'équipe

- direction territoriale Ariège
 - madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Laetitia Aloui, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Emilie Cugniet, responsable d'équipe de France Travail Pamiers
 - madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Maud Duchemin, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Rebecca Beneteau, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Emilie Cancel, responsable d'équipe de France Travail Foix
 - madame Sandra Alozy, responsable d'équipe de France Travail Saint Girons
 - madame Caroline Kohser, responsable d'équipe de France Travail Lavelanet
 - monsieur Andréas Ould Rabah, responsable d'équipe de France Travail Lavelanet
- direction territoriale Aude
 - monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
 - madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne

- monsieur François Richard, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Julie Julie, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Véronique Alvarez, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Magalie Pupato, responsable d'équipe de France Travail Carcassonne
- madame Jessica Chadaillat, responsable d'équipe de France Travail Castelnaudary
- madame Sandra Dauphin, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- madame Nouama El Gharbaoui, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Olivier Heughebaert, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Paul Lagache, responsable d'équipe de France Travail Lézignan
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de France Travail Limoux
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- monsieur Christophe Saint Martin, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Julie Battini, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Christelle Garcia, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- madame Céline Guerrero, responsable d'équipe de France Travail Narbonne
- direction territoriale Aveyron
 - monsieur Christophe Legay, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Peggy Schepers, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur Stephan Dumas, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur Nicolas Malhomme, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur Cédric Murat, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - monsieur David Coulon, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Rouergue
 - madame Marie Charlotte Jammes, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Rouergue
 - madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - madame Clotilde Galtier, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - monsieur Youssef El Khadkhoudi, responsable d'équipe de France Travail Millau
 - monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de France Travail Decazeville
 - madame Isabelle Minhard, responsable d'équipe de France Travail Decazeville
- direction territoriale Gard
 - madame Emma Ribes, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Nathalie Ferre, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Laure Destres, responsable d'équipe de France Travail Alès Avène
 - madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon

- madame Nathalie Remy Desrues, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- madame Muriel Jacq, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- monsieur Benoît Lefebvre, responsable d'équipe de France Travail Alès Gardon
- madame Marie Eve Bermudez, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- madame Christelle Cathelain, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- madame Sophie Duplessis Kergomard, responsable d'équipe de France Travail Bagnols sur Cèze
- monsieur Karim Remmak, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Laurence Canovas, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Valérie Reboul Sabadel, responsable d'équipe de France Travail Beaucaire
- madame Virginie Soja, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Sylvie Senelier, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Karine Tanguy, responsable d'équipe de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Lisa Jankowski, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Mathilde Bucard, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Marta Tavares de Jesus, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Audrey Riffard, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- monsieur Emmanuel Alfaiate, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Emilie Esteves, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Fatiha Belgourari, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Pascale Bastide, responsable d'équipe de France Travail Nîmes Saint Césaire

- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
- madame Nadya Zounaki, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
- monsieur Kevin Auger, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
- monsieur Pierre Bouchet, responsable d'équipe de France Travail Vauvert
- monsieur Yanick Vayssettes, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
- monsieur Jimmy Granier, responsable d'équipe de France Travail Le Vigan
- madame Agnès Llado, responsable d'équipe de France Travail Villeneuve lès Avignon
- monsieur Malik Megherbi, responsable d'équipe de France Travail Villeneuve lès Avignon
- direction territoriale Haute Garonne
 - madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Christine Page, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Alexandra Camacho, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Sandrine Pastor, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe France Travail Toulouse Hippodrome
 - madame Delphine Jau, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Hippodrome
 - madame Christel Correia, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Hippodrome
 - madame Joëlle Rimailot, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Manon Campo, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Priscilla Albaret, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Jolimont
 - monsieur Jean Luc Costes, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - monsieur Lionel Thebe, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - madame Sandra Barone, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Dorothée Hamelin, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Delphine Cadiou, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Saint Michel

- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de France Travail Castelginest
- madame Katia Farres, responsable d'équipe de France Travail Castelginest
- madame Carole Souza, responsable d'équipe de France Travail Castelginest
- madame Céline Tonco, responsable d'équipe de France Travail Castelginest
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Sabrina Gamba, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- monsieur Sydney Toulemonde, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Nelly Dejean, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Valérie Germain, responsable d'équipe de France Travail Colomiers
- madame Mélanie Clesi, responsable d'équipe de France Travail Colomiers, à compter du 19 mai 2025
- madame Emmanuelle Médina Foussadier, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de France Travail Muret
- monsieur Louis Antoine Vergnaud, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Marie Ferran, responsable d'équipe de France Travail Muret
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Nathalie Ribère, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Jean François Marolda, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- monsieur Nicolas Malzac, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Cartoucherie
- madame Emmanuelle Pintre, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Frédérique Arnoux, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Catherine Legrand, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Bellefontaine
- madame Delphine Montenon, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- monsieur Michel Hoarau, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Laura Freud, responsable d'équipe de France Travail Toulouse La Plaine
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur Georges Alexandre, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- monsieur Thomas Bouyou, responsable d'équipe de France Travail Blagnac
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de France Travail Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de France Travail Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de France Travail Labège

- madame Anne Laure Garcia, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Labège
- madame Mélanie Scolari, responsable d'équipe de France Travail Toulouse Labège
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Céline Gonzalez, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Muriel Sorholus, responsable d'équipe de France Travail Portet sur Garonne
- madame Amandine Roubly Valette, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- madame Céline Biasi, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- monsieur Jean Christophe Gaillard, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- madame Annabelle Soret, responsable d'équipe de France Travail Saint Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- monsieur Eric Caron, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Marlène Lacambre, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- monsieur Lambert Dalbies, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Laura Lemaistre, responsable d'équipe de France Travail Saint Jean
- madame Nathalie Helfer, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Lauragais
- madame Christelle Coulibaly, responsable d'équipe de France Travail Villefranche de Lauragais
- direction territoriale Gers
 - monsieur David Gracia, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Emilie Cluzel, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Stéphanie Sarrau, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - monsieur Fabien Viguie, responsable d'équipe de France Travail Auch
 - madame Stéphanie Santurette, responsable d'équipe de France Travail Condom
 - madame Charlotte Prin, responsable d'équipe de France Travail Condom
 - monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de France Travail Isle Jourdain
 - madame Mélanie Clesi, responsable d'équipe de France Travail Isle Jourdain, jusqu'au 18 mai 2025
- direction territoriale Hérault
 - madame Delphine Decarsin, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Emmanuelle Soulier, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Elodie Huet, responsable d'équipe de France Travail Agde
 - madame Emilie Manna, responsable d'équipe de France Travail Agde

- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Richard Plas, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- madame Laure Heras Lajunta, responsable d'équipe France Travail Béziers Courondelle
- madame Virginie Dessinges, responsable d'équipe de France Travail Béziers Courondelle
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Jean Jacques Rosado, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- madame Anne Sellin, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Sigismond Hoffmann, responsable d'équipe de France Travail Béziers Capiscol
- monsieur Christophe Henck, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Ingrid Rivière, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Lucie Ooghe, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Aurore Bogaert, responsable d'équipe de France Travail Clermont l'Hérault
- madame Rebecca Goodfellow, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Cora Laronze, responsable d'équipe de France Travail Lunel
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Jean François Metrals, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Claire Crozat, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Sabine Souverville, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau

- madame Marilyne Garcia, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Nelly Portaz responsable d'équipe de France Travail Montpellier Castelnau
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Marie Agnès Recordier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Nadège Mesinele, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Audrey Grouzis, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Cévennes
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Clara Verriest, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Christelle Balard, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Robert, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- monsieur Nabil Afkir, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- monsieur Fabien Petitjean, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Hadda Shili, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Valérie Kinfoussia, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Laurence Malleron, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Charlène Gaubert, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- monsieur Frédéric Olmos, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Carol Biggi, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille

- madame Messaouda Ouanes, responsable d'équipe de France Travail Montpellier Mas de Grille
- madame Sophie Bibia, responsable d'équipe de France Travail Pézenas
- madame Karine Metayer, responsable d'équipe de France Travail Pézenas
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de France Travail Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de France Travail Sète
- madame Lamia Eveno, responsable d'équipe de France Travail Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de France Travail Sète
- madame Virginie Beltra, responsable d'équipe de France Travail Sète
- direction territoriale Lot
 - monsieur Jean Yves Guiot, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
 - madame Christele Alrivie, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
 - madame Myriana Meresse, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
 - monsieur Silvere Beugnet, responsable d'équipe de France Travail Cahors Hautesserre
 - madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - madame Alicia Rhodde, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - madame Manuela Daphne, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - madame Colette Ansel, responsable d'équipe de France Travail Figeac
 - monsieur Maxime Portal, responsable d'équipe de France Travail Souillac
 - madame Annabelle Süsoy, responsable d'équipe de France Travail Souillac
- direction territoriale Lozère
 - monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de France Travail Mende
 - madame Axelle Montchamp, responsable d'équipe de France Travail Mende
 - madame Valérie Lalleman, responsable d'équipe de France Travail Mende
- direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Marie Anne Chapelier, responsable d'équipe de France Travail Lannemezan
 - madame Laetitia Buey, responsable d'équipe de France Travail Lannemezan
 - madame Christelle Viard, responsable d'équipe de France Travail Lourdes
 - madame Sophie Soule, responsable d'équipe de France Travail Lourdes
 - madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Laetitia Vincent, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Camille Duchet, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Laurence Lamette, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Arsenal

- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
- madame Nathalie Cortes, responsable d'équipe de France Travail Tarbes Pyrénées
- direction territoriale Pyrénées Orientales
 - madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - madame Blandine Vielfaure, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - madame Nathalie Lebegue, responsable d'équipe de France Travail Argelès
 - monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de France Travail Céret
 - madame Christine Rosell, responsable d'équipe de France Travail Céret
 - madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
 - monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
 - madame Marie Charlotte Vilcocq, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Sophie Andres, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Pascaline Merel, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Véronique Amiot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Aurélie Stawiarski, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - monsieur Jérôme Agousty, responsable d'équipe de France Travail Saint Assisclé
 - monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Fatiha Belfadel, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Hélène Aourarh, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Virginie Wiczorek, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Jennifer Rondelot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Lorraine Jover, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Karine Impens, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Martine Saout, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
 - madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone

- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Aurélie Faron, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Laure Michot, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Catherine Rivano, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- monsieur Micael Bansept, responsable d'équipe de France Travail Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de France Travail Prades
- monsieur Vincent Salmon, responsable d'équipe de France Travail Prades
- madame Carine Affre, responsable d'équipe de France Travail Prades
- direction territoriale Tarn
 - monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de France Travail Castres
 - madame Aurélie Fontaine, responsable d'équipe de France Travail Castres
 - madame Sahida Ayeva, responsable d'équipe de France Travail Castres
 - madame Laurence Brun, responsable d'équipe de France Travail Castres
 - madame Judith Chibaudel, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Marie Hélène Combacau, responsable d'équipe de France Travail Rodez
 - madame Laurence Farges, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
 - madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de France Travail Graulhet
 - monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - madame Laurence Metzger, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - monsieur Benjamin Beluffi, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - madame Claudine Blay, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - madame Marie Céline Reynes, responsable d'équipe de France Travail Albi
 - madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de France Travail Aussillon Mazamet
 - monsieur Benjamin Dulong, responsable d'équipe de France Travail Aussillon Mazamet
 - madame Mathilde Chevalier, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
 - madame Lydia Besset Lafage, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
 - monsieur Yannick Jubeau, responsable d'équipe de France Travail Gaillac
 - madame Priscillia Salvador, responsable d'équipe de France Travail Carmaux
 - madame Leslie Morel, responsable d'équipe de France Travail Carmaux
- direction territoriale Tarn et Garonne
 - madame Magali Gautrand, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Béatrice Pelletier, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - madame Carine Roptin, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud
 - monsieur Yannick Albaret, responsable d'équipe de France Travail Montauban Albasud

- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- madame Stéphanie Ixart, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- monsieur Marouane Boughanmi, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de France Travail Montauban Nord
- madame Leslie Michel, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Laurie Castel, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Amélie Lasaygues, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin
- madame Hayet Ksakass, responsable d'équipe de France Travail Castelsarrasin

§ 4 - référents métier

- direction territoriale Aude
 - monsieur Alain Sampietro, référent métiers de France Travail Carcassonne
 - madame Christelle Gouriou, référente métiers de France Travail Carcassonne
 - madame Bérengère Gleizes, référente métiers de France Travail Carcassonne
 - madame Claudine Delsol, référente métiers de France Travail Narbonne
 - madame Christel Arabeyre, référente métiers de France Travail Narbonne
 - madame Ingrid Blume, référente métiers de France Travail Castelnaudary
 - monsieur Paul Vallve, référent métiers de France Travail Lézignan
- direction territoriale Ariège
 - madame Béatrice Cazale, référente métiers de France Travail Saint Girons
 - madame Chantal Mignotte, référente métiers de France Travail Foix
 - madame Carine Arpizou, référente métiers de France Travail Pamiers
 - madame Elodie Lasfargues, référente métiers de France Travail Lavelanet
- direction territoriale Aveyron
 - monsieur Patrice Bras, référent métiers de France Travail Decazeville
 - madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de France Travail Villefranche de Rouergue
 - monsieur Marc Ginestet, référent métiers de France Travail Rodez
 - madame Justine Ruinart Roussaly, référente métiers de France Travail Rodez, jusqu'au 30 juin 2025
- direction territoriale Gard
 - madame Anne Gagliardo, référente métiers de France Travail Alès Avène
 - madame Emilie Amiel, référente métiers de France Travail Alès Avène
 - madame Sara Gatine, référente métiers de France Travail Alès Gardon
 - madame Faustine Ducret, référente métiers de France Travail Alès Gardon
 - madame Alexia Casanova, référente métiers de France Travail Beaucaire
 - monsieur William De Cazo, référent métiers de France Travail Bagnols sur Cèze
 - madame Michèle Donelli, référente métiers de France Travail Nîmes Courbessac

- monsieur Wafaa Mebarki, référent métiers de France Travail Nîmes Courbessac
- madame Aurore Mardille Vidal, référente métiers de France Travail Nîmes Saint Césaire
- madame Karine Dumont, référente métiers de France Travail Nîmes 7 Collines
- monsieur Mickael Aparici, référent métiers de France Travail Nîmes 7 Collines
- madame Sophie Caron, référente métiers de France Travail Nîmes Saint Césaire
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de France Travail Le Vigan
- monsieur Hervé Martin, référent métiers de France Travail Villeneuve lès Avignon
- monsieur Yannick Ougier, référent métiers de France Travail Vauvert
- direction territoriale Haute Garonne
 - madame Aurore Aznar, référente métiers de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Valérie Rouane, référente métiers de France Travail Toulouse Borderouge
 - madame Rosine Pietravalle, référente métiers de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Laetitia Metairon, référente métiers de France Travail Toulouse Jolimont
 - madame Maud Crouail, référente métiers de France Travail Toulouse Cartoucherie
 - monsieur Emmanuel Baraille, référent métiers de France Travail Cartoucherie
 - madame Agnès Desplanque, référente métiers de France Travail Toulouse Saint Michel
 - monsieur Sébastien Gobert, référent métiers de France Travail Toulouse Saint Michel
 - madame Martine Raynal, référente métiers de France Travail Castelnau
 - madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de France Travail Muret
 - madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de France Travail Muret
 - madame Isabelle Riera, référente métiers de France Travail Toulouse Bellefontaine
 - madame Khadija Tijani, référente métiers de France Travail Colomiers
 - madame Ingrid Olivia, référente métiers de France Travail Colomiers
 - madame Joelle Duez, référente métiers de France Travail Toulouse la Plaine
 - madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de France Travail Blagnac
 - madame Claire Gouzy, référente métiers de France Travail Blagnac
 - monsieur Nouridine Aissani, référent métiers de France Travail Labège
 - monsieur Lucas Jacquot, référent métiers de France Travail Labège
 - madame Adélaïde Bernard, référente métiers de France Travail Portet sur Garonne
 - madame Nathalie Leduc, référente métiers de France Travail Saint Jean
 - madame Muriel Berthomieu, référente métiers de France Travail Toulouse Hippodrome
 - monsieur Mohammed Zouli, référent métiers de France Travail Saint Gaudens

- madame Sonia Huret, référente métiers de France Travail Villefranche de Lauragais
- direction territoriale Gers
 - monsieur Marc Gabarret, référent métiers de France Travail Auch
 - monsieur David Lopes, référent métiers de France Travail Isle Jourdain
 - madame Catherine Rabatel, référente métiers de France Travail Condom
- direction territoriale Hérault
 - madame Muriel Sireyjol, référente métiers de France Travail Agde
 - madame Nathalie Bastoul, référente métiers de France Travail Agde
 - madame Anne Frosini, référente métiers de France Travail Agde, jusqu'au 31 octobre 2025
 - madame Virginie Ourahli, référente métiers de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Sandra Chanfreau, référente métiers de France Travail Béziers Courondelle
 - madame Agnès Lacroux, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Sarah Semhoun, référente métiers de France Travail Béziers Capiscol
 - madame Jeannine Verdeil, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
 - madame Sylvie Alégret, référente métiers de France Travail Clermont l'Hérault
 - monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de France Travail Clermont l'Hérault
 - madame Odile Schaller, référente métiers de France Travail Lunel
 - madame Marie Gianordoli, référente métiers de France Travail Lunel
 - madame Françoise Argenson, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnaud
 - madame Emilie Besson, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnaud
 - madame Marie Elisabeth Planes, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnaud
 - madame Céline Sanchez, référente métiers de France Travail Montpellier Castelnaud
 - madame Catherine Munteanu, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - monsieur Ludovic Leclerc, référent métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Nathalie Girardeau, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Christine Courtois, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Audrey Dotti, référente métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - monsieur Nicolas Vincent, référent métiers de France Travail Montpellier Cévennes
 - madame Laurence Cordier, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée

- madame Yamina Laghouati, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Sabrina Delporte, référente métiers de France Travail Montpellier Méditerranée
- madame Sylvia Pechenart, référente métiers de France Travail Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de France Travail Montpellier Mas de grille
- madame Isabelle Thouron, référente métiers de France Travail Pézenas
- monsieur Xavier Garcia, référent métiers de France Travail Pézenas
- madame Katerine Bariolle Lourme, référente métiers de France Travail Sète
- madame Nathalie Rousselle, référente métiers de France Travail Sète
- madame Elise Duboc, référente métiers de France Travail Sète
- monsieur Aurélien David, référent métiers de France Travail Sète
- direction territoriale Lot
 - madame Marie Pierre Bousquet, référente métiers de France Travail Figeac
 - monsieur Thomas Beteille, référent métiers de France Travail Figeac
 - madame Adeline Tremouille, référente métiers de France Travail Souillac
 - madame Valérie Chadelaud, référente métiers de France Travail Souillac
- direction territoriale Lozère
 - madame Hélène Nogueira, référente métiers de France Travail Mende
- direction territoriale Hautes Pyrénées
 - madame Nathalie Chaim, référente métiers de France Travail Lourdes
 - madame Véronique Menvielle, référente métiers de France Travail Tarbes Arsenal
 - madame Valérie Tourancheau, référente métiers de France Travail Tarbes Pyrénées
 - madame Elisabeth Arne, référente métiers de France Travail Lannemezan
- direction territoriale Pyrénées Orientales
 - madame Marie Noëlle Hertel, référente métiers de France Travail Argelès
 - madame Sylvie Alvarez, référente métiers de France Travail Céret
 - monsieur Stéfan Ségura Léonard, référent métiers de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - monsieur Laurent Garcia, référent métiers de France Travail Perpignan Saint Assisclé
 - madame Elisabeth Parra, référente métiers de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - madame Geneviève Boutière, référente métiers de France Travail Perpignan Sant Vicens
 - monsieur David Condoret, référent métiers de France Travail Perpignan Polygone
 - madame Ingrid Anfruns, référente métiers de France Travail Perpignan Polygone
 - monsieur Tony Weiss, référent métiers de France Travail Prades

- direction territoriale Tarn
 - o madame Sandrine Scattolin, référente métiers de France Travail Castres
 - o madame Sylvie Mayeux, référente métiers de France Travail Castres
 - o monsieur Jérôme Vasseur, référent métiers de France Travail Graulhet
 - o madame Virginie Bardou, référente métiers de France Travail Albi
 - o madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de France Travail Aussillon Mazamet
 - o madame Cécile Etienne, référente métiers de France Travail Carmaux
 - o madame Corinne Laporte, référente métiers de France Travail Gaillac
- direction territoriale Tarn et Garonne
 - o madame Natacha De La Ballina, référente métiers de France Travail Montauban Nord
 - o madame Anne Cavallini, référente métiers de France Travail Montauban Nord
 - o monsieur Cédric David, référent métiers de France Travail Montauban Albasud
 - o monsieur Alain Calmon, référent métiers de France Travail Cahors Hautesserre
 - o monsieur Grégoire Portal, référent métiers de France Travail Castelsarrasin

Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 7 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2025-17 DS Agences du 1er avril 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 5 mai 2025.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie

Décision Oc n° 2025-21 DS PTF du 5 mai 2025

Délégation de signature de la directrice régionale de France Travail Occitanie au sein de la plate-forme de la direction de la production

La directrice régionale de France Travail Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8,

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L.213-11 et suivants et R213-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le règlement d'assurance chômage, notamment ses articles 46, 46 bis et 55 et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la décision n° 2025-43 du 9 avril 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4, § 5.1, § 5.3, § 6 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre ces décisions,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3 et § 6.2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

§ 3 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 et § 9 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

§ 4 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 8 de l'article 7 à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 24 mois.

§ 5 - Délégation est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, pour les personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7 ;

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage, pour les personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 et § 9 de l'article 7 ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont versées pour le compte de l'assurance chômage, pour les personnes désignées aux § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7 ainsi que pour les personnes mentionnées ci-dessous :
 - o monsieur Johann Segura, gestionnaire contentieux
 - o madame Delphine Carrola, gestionnaire contentieux

§ 6 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3 et § 6.2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.12354 du code du travail, pour les personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution, pour les personnes désignées aux § 1, § 4, § 5.3, § 6.2 de l'article 7,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs, pour les personnes désignées aux § 1, § 2, § 5.1, § 6.1 de l'article 7.

Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 4, § 5.1, § 5.3, § 6 et § 9 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de France Travail ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3.

Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 et § 5.2 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les contestations et recours formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, délégation temporaire est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à la personne désignée au § 1.2 de l'article 7

Article 6 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux paragraphes § 1, § 2, § 3, § 4, § 5 et § 6 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant la plateforme.

Article 7 – Délégués

§ 1 - directeurs et directrice adjointe de la production de service régionale

- 1) directeur de la production de service régionale :
 - o monsieur Gilles Lévy, directeur de la production de services régionale
- 2) directrice adjointe de la production de service régionale :
 - o madame Joëlle Emonet, directrice adjointe de la production de services régionale

§ 2 - directeurs et directeurs adjoints de plateforme des traitements centralisés

- 1) directeurs de la plateforme de traitements centralisés
 - o monsieur Anthony Cuzzit, directeur de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o monsieur Jean François Vergnières, directeur de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) directeurs adjoints de la plateforme de traitements centralisés
 - o madame Nadège Nonorgues, directrice adjointe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - o madame Maryline BENZA, directrice adjointe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier

§ 3 - directeur et directeur adjoint de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi

- 1) directeur du contrôle de la recherche d'emploi
 - o monsieur Thierry Brousses, directeur ad interim de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi, jusqu'au 10 juin 2025
- 2) directrice adjointe du contrôle de la recherche d'emploi
 - o madame Isabelle Julié, directrice adjointe de la plateforme du contrôle de la recherche d'emploi

§ 4 - directeur et directeur adjoint de la plateforme contentieux

- 1) directeur de la plateforme contentieux
 - o monsieur Thierry Brousses, directeur de la plateforme contentieux

- 2) directeur adjoint de la plateforme contentieux
 - o monsieur François Jacquemier, directeur adjoint de la plateforme contentieux

§ 5 - Responsables d'équipe :

- 1) Responsables d'équipe de la plateforme de traitements centralisés :
 - o monsieur Kevin Geslin, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o madame Valérie Maréchal, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o madame Linda Pellet, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o monsieur Marcel Ohm, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - o madame Martine Sarny, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - o madame Christine Rodella, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
 - o madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Responsables d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi :
 - o madame Andrée Stephanie Fons, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - o madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - o madame Karima Zebiche, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
 - o madame Carole Gachet, responsable d'équipe de la plateforme contrôle de la recherche d'emploi
- 3) Responsables d'équipe de la plateforme contentieux :
 - o monsieur Laurent Demets, responsable d'équipe de la plateforme contentieux
 - o monsieur Jordy Grammontin, responsable d'équipe de la plateforme contentieux
 - o madame Laurence Debrie, responsable d'équipe de la plateforme contentieux

§ 6 - Référents métiers :

- 1) Référents métiers de la plateforme des traitements centralisés
 - o madame Laetitia Lacroze, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o monsieur Jérôme Dunogue, référent métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
 - o madame Chantal Maisonnier, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma

- madame Christelle Torralba, référente métiers de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- 2) Référents métiers de la plateforme contentieux
 - monsieur François Berenguier, référent métiers de la plateforme contentieux
- 3) Autres
 - madame Yasmina Boucenna, chargée de projet de la plateforme contentieux

§ 7 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées aux § 1, § 2, § 3, § 4, § 5 et § 6 du présent article, bénéficient de la délégation énoncée à l'article 6, à titre temporaire :

- monsieur Vincent Greffier, superviseur au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Céliane Leverdier, superviseuse au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Isabelle Barret, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
- madame Véronique Desailly, employée au sein de la plateforme des traitements centralisés régionale de Montpellier
- madame Françoise Viollet, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Michelle Martin, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sylvie Rozes, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sophie Barrovecchio, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sarah Barroso, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Florence Megnin, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Nadia Romani, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- monsieur Alain Mailhe, employé de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- monsieur Benjamin Bousquet, employé de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma
- madame Sophy Long, employée de la plateforme des traitements centralisés régionale de Balma

§ 8 - Autres agents :

- monsieur Serge Pedron, gestionnaire contentieux
- madame Audrey Dupuich Rollet, gestionnaire contentieux
- madame Anne Frédérique Guy Sauze, gestionnaire contentieux
- madame Sandrine Goudeau, gestionnaire contentieux
- madame Précylia Atkinson, gestionnaire contentieux
- monsieur Stéphane Idrac, gestionnaire contentieux
- madame Catherine Tollon, gestionnaire contentieux

- madame Florence Pelissier, gestionnaire contentieux
- madame Elisabeth Ferre, gestionnaire contentieux
- madame Marie Laurence Piquemal Pastre, gestionnaire contentieux
- monsieur Philippe Ghione, gestionnaire contentieux
- madame Françoise Dieude, gestionnaire contentieux
- madame Elodie Demonsang, gestionnaire contentieux
- madame Florence Malric, gestionnaire contentieux
- madame Hélène Segui, gestionnaire contentieux
- madame Dolores Lopez, gestionnaire contentieux
- madame Hélène Schneider, gestionnaire contentieux
- monsieur Clément Aguilhon, gestionnaire contentieux
- madame Eva Gouraud, gestionnaire contentieux
- madame Sandra Ansart, gestionnaire contentieux
- monsieur Freddy Leroux, gestionnaire contentieux
- monsieur Patrick Castellon, gestionnaire contentieux
- madame Christine Gonfond, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Agostini, gestionnaire contentieux
- madame Isabelle Satre, gestionnaire contentieux
- monsieur Guilhem Sanz, gestionnaire contentieux
- madame Sylvie Molinié, gestionnaire contentieux
- madame Daphné Robillard, gestionnaire contentieux
- madame Nadine Moudat, gestionnaire contentieux
- madame Annick Marie Louise, gestionnaire contentieux
- monsieur Johann Segura, gestionnaire contentieux
- madame Delphine Carrola, gestionnaire contentieux
- madame Stéphanie Lacotte, gestionnaire contentieux
- madame Sarah Nafa, gestionnaire contentieux
- madame Gaëlle Angapin, gestionnaire contentieux
- madame Virginie Livolsi, gestionnaire contentieux
- Karima Bahfir, gestionnaire contentieux
- Nathalie Sanna, gestionnaire contentieux

§ 9 - Audiencière :

- madame Sylvie Duvaux, juriste audiencière

Article 8 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de France Travail Occitanie. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Article 9 – Abrogation et publication

La décision Oc n° 2025-16 DS PTF du 31 mars 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Balma, le 5 mai 2025.

Karine Meininger,
directrice régionale
de France Travail Occitanie

Décision NAq n° 2025-20 DS Agences du 6 mai 2025

Délégation de signature du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine au sein des agences

Le directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5131-6, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-5-1, L.5411-5-2, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.526-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5131-15 à R.5131-26, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-15, R.5426-17, R.5426-18 et à R.5426-20,

Vu le code de justice administrative, notamment les articles L.213-11 et suivants et R.223-10 et suivants,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'opérateur France Travail,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2024-73 du 19 décembre 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la mobilité et la délibération n° 2024-35 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de France Travail portant sur l'aide à la garde d'enfants,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2025-43 du 9 avril 2025 du directeur général de France Travail relative aux missions pour lesquelles France Travail services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1-Inscription, orientation, accompagnement et gestion des droits

§ 1-Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions d'inscription, d'orientation vers l'organisme référent, ainsi que l'ensemble des décisions et actes relatifs à l'accompagnement des demandeurs d'emploi et à la gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris, les décisions statuant sur les contestations formées contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie et les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions (à l'exception de celles relevant de la compétence de France Travail services) relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées, ainsi que les décisions statuant sur les contestations formées contre ces décisions,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

§ 3 - Délégation est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de France Travail Nouvelle-Aquitaine, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour France Travail,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

Article 3 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 24 mois à l'ensemble des agents
- dans la limite de 36 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées dans la limite de 650 euros.

§ 3 - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par France Travail, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

Article 4 - Fonctionnement général

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national (à l'exception de l'équipe de mobilité internationale)

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de France Travail, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

§ 4 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées par le § 2 et le § 3 de ce présent article, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 5.

Article 5 - Délégués

§ 1 - directeurs d'agence

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- monsieur Bruno Prieur : directeur de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne
 - o et, pour la Charente : pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle
 - o et directeur ad intérim de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Agnès Sivadier, directrice de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- monsieur Guillaume Nogaro, directeur de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- monsieur Frédéric Dajean, directeur de l'agence France Travail de Jonzac
- monsieur Smaïl Boufroukh, directeur de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- monsieur Xavier Dublineau, directeur de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime
- madame Annie Gourraud, directrice de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Franck Kalfon, directeur de l'agence France Travail de Rochefort
- monsieur El-Hadi Hariche, directeur de l'agence France Travail de Royan
- madame Vanessa Menier, directrice de l'agence France Travail de Saintes
- madame Sabrina Boeykens, directrice de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- monsieur Stéphane Morissonneau, directeur de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- madame Anne Marie Lalande, directrice de l'agence France Travail d'Aubusson
- monsieur Laurent Cottel, directeur de l'agence France Travail de Guéret

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Christine Leguerrier, directrice de l'agence France Travail de Brive et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze
- madame Anne Brun, directrice de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- madame Marie-Jocelyne Senemaud, directrice de l'agence France Travail de Bergerac

- monsieur Arnaud Valprémy, directeur de l'agence France Travail de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Claudine Akogbegan, directrice de l'agence France Travail de Périgueux et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne
- madame Josiane Rouix-Billet, directrice de l'agence France Travail de Saint Astier
- madame Céline Soulier, directrice de l'agence France Travail de Sarlat
- madame Fatima Saadi, directrice de l'agence France Travail de Terrasson

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- monsieur Yohan David, directeur de l'agence France Travail de Blaye
- monsieur Jérôme Olivier, directeur de l'agence France Travail de Bordeaux Bastide
- madame Ariane Castaing, directrice de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pierre Payzan, directeur de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Sandrine Leclercq-Richard, directrice de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean
- madame Corinne Castaing, directrice de l'agence France Travail de Cenon
- madame Claire Hulot, directrice de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Adeline Alvarez, directrice de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Géraldine Dupin, directrice de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Stéphanie Caillat, directrice de l'agence France Travail de Bègles
- monsieur René Carbonel, directeur de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Nathalie Prades, directrice de l'agence France Travail de La Teste
- madame Valérie Arveuf, directrice de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Prudence Mbumu Wa Mbumu, directrice de l'agence France Travail de Mérignac
- monsieur Laurent Antonini, directeur de l'agence France Travail de Pessac
- madame Karine Guignon, directrice de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Fabienne Maître, directrice de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Laurence Bachacou, directrice de l'agence France Travail du Grand Dax (agences de Dax et de Saint Paul lès Dax)
- monsieur José Manuel Basilio, directeur de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Hervé Pichon, directeur de l'agence France Travail de Parentis
- monsieur Arnaud Bouveret, directeur de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- monsieur Sébastien Félix, directeur de l'agence France Travail d'Agen
- madame Valérie Lagarde, directrice de l'agence France Travail d'Aiguillon
- madame Pamela Engel, directrice de l'agence France Travail de Marmande
- monsieur Benoît Sfiligoi, directeur de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- madame Anita Goyeneche, directrice de l'agence France Travail de Bayonne
- monsieur Kader Adda, directeur de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Martine Vedrenne, directrice de l'agence France Travail de Boucau
- madame Corinne Guijarro, directrice de l'agence France Travail de Lons
- monsieur Sébastien Clermont, directeur de l'agence France Travail de Mourenx
- madame Valérie Bonzom, directrice de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Jérôme Labat, directeur de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- monsieur Jean-Michel Cachez, directeur de l'agence France Travail de Pau Jean Zay et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques
- madame Gwenola Trivière Olivier, directrice de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- madame Laurence Guillaume, directrice de l'agence France Travail de Bressuire
- madame Christelle Léonard, directrice de l'agence France Travail de Melle
- madame Inès Laurent, directrice de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Nathalie Deswelle, directrice de l'agence France Travail de Niort Trévins
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres
- monsieur Fabrice Dufresne, directeur de l'agence France Travail de Parthenay
- monsieur Matthieu Fichet, directeur de l'agence France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- monsieur Frédéric Tourneur, directeur de l'agence France Travail de Châtelleraut
- madame Nathalie Vervy - Henault, directrice de l'agence France Travail de Loudun
- monsieur Yann Cossu, directeur de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Audrey Devanne, directrice de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Frédérique Rouet, directrice de l'agence France Travail de Poitiers Gare et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne
- madame Sophie Marce, directrice de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- monsieur Pierre Guillet, directeur de l'agence France Travail de Bellac
- madame Emmanuelle Baudot-Vachon, directrice de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Myriam Lefevre, directrice de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Sylvain Cluzeau, directeur de l'agence France Travail Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Christine Blondel, directrice de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Lydie Delaunay, directrice de l'agence France Travail de Saint Yrieix La Perche

§ 2 - directeurs adjoints

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- madame Sylvie Raybois, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente
- madame Marie-Line Moreau, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Emilie Denis, directrice adjointe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- madame Valérie Royer, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Bouchra Abdennouri, directrice adjointe de l'agence France Travail de Périgueux et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale Bordeaux Terre de Gironde :

- monsieur Brieg Denoual, directeur adjoint de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Nicolas Hervé, directeur adjoint de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Myriam Arslanian, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Marie David, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean
- madame Marie- Suzanne Marquet, directrice adjointe de l'agence France Travail de Cenon
- madame Soazig Queyrens, directrice adjointe de l'agence France Travail de Langon
- madame Caroline Rochaix, directrice adjointe de l'agence France Travail de Lormont
- monsieur Bruno Rodrigues, directeur adjoint de l'agence France Travail de Libourne

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence France Travail de La Teste

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Nathalie Hacquin, directrice adjointe de l'agence France Travail du Grand Dax (agences de Dax et de Saint Paul lès Dax)
- madame Mélanie Bonhomme, directrice adjointe de l'agence France Travail de Mont de Marsan

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- madame Ingrid Nizza, directrice adjointe de l'agence France Travail d'Agen et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- madame Géraldine Barrague, directrice adjointe de l'agence France Travail de Bayonne

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- madame Aurélie Hebras, directrice adjointe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

§ 3 - responsables d'équipe

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- monsieur Mohamed Bahlali, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Amélie Bureau, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)

- madame Sylvie Fraisse, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- monsieur Eric Rouzaut, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Nadège Fuseau, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Marielle Gagey, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Séverine Rolland, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Mame Toure, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- madame Linda Garcia, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Aurélie Lallouff, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac
- monsieur Emmanuel Rochard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Caroline Dazon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- madame Pauline Grelier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)
- monsieur Yves Raynaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- madame Valérie Chaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Lysiane Da Cruz, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Anne-Sophie Debaue, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Aurélie Dumas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Adeline Marchand, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Fanny Thomas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- madame Sophie Bertaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Marie Bodeau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- madame Isabelle Lisau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)

- madame Lois Metin-Denis, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Nicolas Bertrand, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Jennyfer Caillas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Lydie Loucougaray, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Aude Vanstraelen, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- madame Farhida Bertrand, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Alexandra Carlier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Pascale Sarrabayrouse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Christine Forest, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- monsieur Christophe Laplace, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Dominique Lucas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Stéphanie Puythorac, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Royan
- madame Jennifer Marcouiller, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Graziella Verger, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Carole Bernard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- monsieur Ludovic Perrin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- madame Barbara Pigier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saintes
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron
- monsieur Gérald Rénassia, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Nathaly Chauveau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Christine Coly-Labrousse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Catherine Gibouret-Marmeyse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Béatrice Richard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- monsieur Marc-Antoine Bonacasa, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Corinne Bucquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Sandrine Martin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- monsieur Philippe Parfut, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Nathalie Van Rokeghem, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- madame Nathalie Fuhrmann, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Aubusson
- monsieur Samuel Hautier, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Aubusson
- madame Marie-Odile Nadaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Christine Paranton, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret (et du point relais de La Souterraine)
- madame Céline Pénisson, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Guéret (et du point relais de La Souterraine)

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- monsieur Geoffrey Brunatto, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Danielle Cheviet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- monsieur Yamar Dieye, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Céline Guillon-Cottard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Nadine Hamm, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Nontron
- madame Sabine Lesage, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Nontron
- madame Natacha Fietko, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Olivier Jousain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Elisabeth Marino, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Emilie Laporte, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- monsieur Grégory Marlière, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Sarlat
- madame Amelie Peres, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Sarlat
- monsieur Marc Beillot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Terrasson

- madame Cécile Coulie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Terrasson
- madame Maryse Besse, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Petrucel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)
- madame Corinne Thierry, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Astier (et du point relais de Montpon)

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- madame Ludivine Joly, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Blaye
- madame Olivia Lapelleterie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Blaye
- madame Ingrid Touret, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Blaye
- madame Herminie Daspel-El Kaim, responsable d'équipe France Travail de l'agence de Bordeaux Bastide
- madame Virginie Delort, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Bastide
- madame Béatrice Guine, responsable d'équipe France Travail de l'agence de Bordeaux Bastide
- madame Ingrid Gambier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Caroline Lajus de Chauton, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Guillaume Mitachevitch, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- monsieur Pascal Rkalovic, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Delphine Romac, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Dorothee Sarasa, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Sanha Azzoune, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Alexandra Coquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Laurence De Tchaguine, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- monsieur Patrick Landreau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Fabia Teles Rodrigues, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Stella Berthier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- monsieur Jacques Béziat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)

- monsieur Bertrand Caubet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Stéphanie Chabrier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Nathalie Floriani, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Zohra Gillet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cenon
- madame Sophie Larquey, responsable d'équipe de l'agence France de Cenon
- madame Frédérique Mallorant, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Cenon
- madame Géraldine Pons, responsable d'équipe de l'agence France de Cenon
- madame Elodie Bobin-Junca, responsable d'équipe de l'agence France Travail de de Langon
- monsieur Christophe Boiron, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- madame Valérie Boisselier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- madame Nathalie Rey, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Langon
- monsieur Bertrand Beaufiles, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- madame Karine Courtin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Vanessa De Souza, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Fabienne Fruchard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- monsieur Joris Le Tallec, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais Saint Magné Castillon)
- madame Aude-Claire Baptistan, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- madame Khoukha Bouzerita, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- madame Sabrina Di Cianno, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- monsieur Alex Hilberger-Didier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont
- madame Maud Queruel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Emilie Alvarez, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Marie-Pierre Marchandon, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Andernos
- monsieur Erwan Champagne, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- monsieur Xavier Costemale, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles

- madame Marilyn Lord, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- madame Cendrine Martinez Carreras, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bègles
- madame Valérie Auréjac, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Ludivine Cousin, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Amandine El Garti, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Brigitte Pehaut, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Eysines
- monsieur Patrick Chapon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- monsieur Mohamed Daoud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Ghyslaine Roumegous, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Raphaëlle Ydier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de La Teste
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- monsieur Dominique Duconseil, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Audrey Puyjournain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Laurence Baudry, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Angélique Bourget, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Camille Camblong, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Naïma Ezzedgui, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Laurence Servary-Feugas, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Elodie Hervé, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Stéphane Roussel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Gaël Champ, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Stéphanie Cuabos, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- monsieur Francisco Géraldes, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- madame Florence Bourgin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon
- madame Isabel Chaignaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon
- monsieur Arnaud Nuter, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon
- madame Lucie Vidal, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- monsieur Jérôme Coly, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Dax
- madame Sandrine Mong-Boukebbous, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Dax
- madame Marie-Laure Farthouat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- madame Audrey Genève, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- madame Christelle Gourdon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Didier Winckel, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- monsieur Etienne Echeveste, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parentis
- madame Sandrine Frette, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parentis
- madame Valérie Léveillé, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax
- madame Rachel Zacharski, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax
- madame Sandra Afonso, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- madame Géraldine Gilles, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Damien Kolifrath, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)
- monsieur Jacky Triquet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Landes)

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- monsieur Christophe Cavagne, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- madame Cécilia Cespedes, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Frédéric Coudert, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Vincent Larrouy, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- madame Alexandrine Daloiso, responsable d'équipe de l'agence France Travail de d'Aiguillon

- madame Valérie Guillaumot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de d'Aiguillon
- monsieur Romain Cazade, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Marmande
- madame Isabel Da Silva, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Marmande
- madame Marie-Laetitia Rochefort, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Marmande
- madame Claire Caye, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- madame Delphine Conchou, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- monsieur Sébastien Derouet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot
- madame Camille Gautier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- monsieur Luc Armagnac, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Estelle Courarie, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- monsieur Nicolas Couteille, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Naïara Baudin-Calvo, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Myriam Milin-Audren, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- monsieur Christophe Pujade, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Emilie Dufosset, responsable d'équipe de l'agence France Travail du Boucau
- madame Vanessa Guider, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Boucau
- madame Sylvie Monluçon, responsable d'équipe de l'agence France Travail du Boucau
- madame Julie Chamfeuil, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Jinene Gardette, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Stéphanie Petit, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Lons
- madame Carine Puyo, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Bertrand Saldaqui, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Laurent Feugas, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- madame Julie Lebraud, responsable d'équipe de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- madame Cindy Buée, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- madame Myriam Marchandon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Lyautey

- madame Pauline Moreau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Lyautey
- madame Nadège Chaillat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- monsieur Chakir El Amraouy, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Christelle Humblot, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Elodie Marx, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Karine Pierre, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Natacha Beccardi, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz
- madame Hélène Eyragne, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz
- monsieur Thomas Fernandez, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- monsieur Thierry Giroire, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bressuire
- madame Sarah Bertetti, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Melle
- madame Clémentine Mugisha, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Melle
- madame Cécile Chabosseau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Mélanie Goderiaux, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Angélique Lefèvre-Manond, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Christine Andrys, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Pascale Charbonnier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Hélène Coutanceau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- madame Myrella Babet, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parthenay
- monsieur Philippe Lasserre, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Parthenay
- madame Sandrine Lambert, responsable d'équipe France Travail de Thouars

- monsieur Joseph-Gildas Mouity-Nzoumba, responsable d'équipe France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- monsieur Fabien Ducreux, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtellerauld
- madame Krystel Meriau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtellerauld
- madame Agnès Neveu, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Châtellerauld
- monsieur Emmanuel Clais, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Loudun
- madame Emilie François, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Aurélie Lafond, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Sandra Bacchiocchi, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Emilie Rat, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Sandrine Richeteau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Pascale Gourdon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Christelle Osmont, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Yasmina Ouaz, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Gare (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anne Bonnin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large
- madame Véronique Ferré, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large
- monsieur Jérémy Motillon, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- monsieur Grégoire Carlier, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bellac
- madame Caroline Lecaplain, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Bellac
- madame Dominique Courivault, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Emmanuelle Monteil, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :

- à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jean-Marie Brunaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1,2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Karine Chatard, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Magali Deschamps, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Angélique Francotte, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - pour les délégations mentionnées à l'article 2 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- monsieur Philippe Coeur, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Catherine Flesch, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5 pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Véronique Martin, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)

- madame Aurore Pradeau, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- madame Céline Mazaud, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Valérie Villéger, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Alexandra Julien, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Yrieix la Perche
- monsieur Marc Le Goc, responsable d'équipe de l'agence France Travail de Saint Yrieix la Perche

§ 4 - référents métier

Au sein de la direction territoriale de la Charente :

- madame Sereine Delage, référente métiers de l'agence France Travail d'Angoulême La Couronne (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente)
- madame Sarah Porcherie, référente métiers de l'agence France Travail d'Angoulême Saint Martial
- monsieur Robin Tardieu, référent métiers de l'agence France Travail de Cognac (et du point relais de Barbezieux)
- madame Aurore Foury, référente métiers de l'agence France Travail de Confolens (et du point relais de Ruffec)

Au sein de la direction territoriale de la Charente Maritime :

- madame Gersende Gravel, référente métiers de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Thérèse Ghariani, référente métiers de l'agence France Travail de Jonzac
- madame Estelle Sabatier, référente métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Bel Air
- monsieur Alexandre Thomas, référent métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Lagord (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Charente Maritime)
- monsieur Thomas Delvallée, référent métiers de l'agence France Travail de La Rochelle Villeneuve
- monsieur Eric Coulon, référent métiers de l'agence France Travail de Rochefort
- madame Cynthia Néret, référente métiers de l'agence France Travail de Royan
- madame Véronique Fourcade, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Jean d'Angély
- madame Corinne Massiot, référente métiers de l'agence France Travail de Saintes
- madame Stéphanie Nedaud, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Pierre d'Oléron

Au sein de la direction territoriale de la Corrèze :

- madame Marie-Christine Delcher, référente métiers de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)

- monsieur Frédéric Peythieu, référent métiers de l'agence France Travail de Brive (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Corrèze)
- madame Marlène Brette, référente métiers de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)
- madame Chrystele Saint-Martin, référente métiers de l'agence France Travail de Tulle (et du point relais d'Ussel)

Au sein de la direction territoriale de la Creuse :

- monsieur David Tschirhart, référent métiers de l'agence France Travail d'Aubusson
- madame Ophelie Giraud, référente métiers de l'agence France Travail de Guéret

Au sein de la direction territoriale de la Dordogne :

- monsieur Olivier Fontayne, référent métiers de l'agence France Travail de Bergerac
- madame Madina Traoré, référente métiers de l'agence France Travail de Nontron (et du point relais de Thiviers)
- madame Valérie Bannes, référente métiers de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Séverine Cabrillat, référente métiers de l'agence France Travail de Périgueux (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Dordogne)
- madame Karine Van Huffel, référente métiers de l'agence France Travail de Sarlat
- monsieur Anthony Barreau, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Astier
- madame Sandrine Lenne, référente métiers de l'agence France Travail de Terrasson

Au sein de la direction territoriale de la Gironde :

Au sein de la direction territoriale déléguée Bordeaux Terre de Gironde :

- madame Carla De Sa Rodrigues, référente métiers de l'agence France Travail de Blaye
- madame Karelle Guiraud, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Bastide
- madame Soraya Boughazi, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Nord
- madame Anne Julie Bietry, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Laure Le Rallec, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Mériadeck
- madame Karine Amasse, référente métiers de l'agence France Travail de Bordeaux Saint Jean (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Gironde)
- madame Catherine Fanelli, référente métiers de l'agence France Travail de Cenon
- madame Armelle Mangongo-Nzambi, référente métiers de l'agence France Travail de Cenon
- madame Laura Giraud, référente métiers de l'agence France Travail de Langon
- madame Chantal Soubie, référente métiers de l'agence France Travail de Langon
- monsieur Arnaud Kerdraon, référent métiers de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)

- madame Céline Solanille, référente métiers de l'agence France Travail de Libourne (et du point relais de Saint Magné Castillon)
- monsieur Xavier Dessenne, référent métiers de l'agence France Travail de Lormont
- madame Véronique Liot, référente métiers de l'agence France Travail de Lormont

Au sein de la direction territoriale déléguée Métropole Ouest Océan :

- madame Sophie Perez-Llasera, référent métiers de l'agence France Travail d'Andernos
- madame Charlotte Fillaudeau, référente métiers de l'agence France Travail de Bègles
- madame Aurélie Cluset, référente métiers de l'agence France Travail d'Eysines
- madame Carole Barré, référente métiers de l'agence France Travail de La Teste
- monsieur Benoit Castera, référent métiers de l'agence France Travail de Lesparre-Médoc
- madame Sabine Jousse, référente métiers de l'agence France Travail de Mérignac
- madame Sandrine Verdier, référente métiers de l'agence France Travail de Pessac
- monsieur Sylvain Gabry, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Médard en Jalles
- monsieur William Moureau, référent métiers de l'agence France Travail de Villenave d'Ornon

Au sein de la direction territoriale des Landes :

- madame Julia Maillot, référente métiers de l'agence France Travail de Mont de Marsan
- madame Elodie Mennecier, référente métiers de l'agence France Travail de Parentis
- madame Théodorine Merino, référente métiers de l'agence France Travail de Dax
- monsieur Stéphane Labat, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Paul les Dax
- madame Séverine Ballion, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Vincent de Tyrosse

Au sein de la direction territoriale du Lot et Garonne :

- monsieur Damien Lafont, référent métiers de l'agence France Travail d'Agen (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour le Lot et Garonne)
- monsieur Yvon Bondodet, référent métiers de l'agence France Travail d'Aiguillon
- monsieur José Leitao, référent métiers de l'agence France Travail de Marmande
- madame Audrey Trentin, référente métiers de l'agence France Travail de Villeneuve sur Lot

Au sein de la direction territoriale des Pyrénées Atlantiques :

- madame Nadia Lartigue, référente métiers de l'agence France Travail de Bayonne
- madame Ombeline Aranguren, référente métiers de l'agence France Travail de Biarritz
- madame Corinne Maccotta, référente métiers de l'agence France Travail de Boucau
- madame Nathalie Guilhembet, référente métiers de l'agence France Travail de Lons
- monsieur Ronan Lebrun, référent métiers de l'agence France Travail de Mourenx
- monsieur Jérémy Derouet, référent métiers de l'agence France Travail d'Oloron Sainte Marie
- monsieur Cédric Larcon, référent métiers de l'agence France Travail de Pau Lyautey

- monsieur Christian Page, référent métiers de l'agence France Travail de Pau Jean Zay (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Pyrénées Atlantiques)
- madame Virginie Dainciart, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Jean de Luz

Au sein de la direction territoriale des Deux Sèvres :

- madame Laurence Beauchamp, référente métiers de l'agence France Travail de Bressuire
- madame Gwenaëlle Bougrand, référente métiers de l'agence France Travail de Niort Garenne
- madame Anne Manquin, référente métiers de l'agence France Travail de Niort Trévins (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour les Deux Sèvres)
- monsieur Dominique Rougier, référent métiers de l'agence France Travail de Melle
- madame Sophie Fauger, référente métiers de l'agence France Travail de Parthenay
- madame Beatrice Painaud, référente métiers de l'agence France Travail de Thouars

Au sein de la direction territoriale de la Vienne :

- monsieur Daniel Netier, référent métiers de l'agence France Travail de Châtelleraut
- madame Isabelle Pele, référente métiers de l'agence France Travail de Loudun
- madame Rebecca Guérin, référente métiers de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Anne Neveu, référente métiers de l'agence France Travail de Montmorillon (et du point relais de Civray)
- madame Fabienne Baron, référente métiers de l'agence France Travail de Poitiers Futuroscope
- madame Laetitia Sausseau, référente métiers de l'agence France Travail de Poitiers Gare et (et pour les délégations mentionnées à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Vienne)
- madame Anna Gey, référente métiers de l'agence France Travail de Poitiers Grand Large

Au sein de la direction territoriale de la Haute Vienne :

- madame Mélanie Coue, référente métiers de l'agence France Travail de Bellac
- monsieur Pierre Lafaye, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Jourdan et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Nicolas Coinaud, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5, concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse

- monsieur Alexandre Rey, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Leclerc et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1, 2, 4 et 5 concernant le contrat de sécurisation professionnelle, pour la Haute Vienne et la Creuse
- madame Martine Vignol, référente métiers de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Bastien Vaillandet, référent métiers de l'agence France Travail de Limoges Ventadour et pour les délégations mentionnées :
 - o à l'article 1 § 2 alinéas 1 (uniquement pour les bons d'aide à la mobilité), 4 et 5, pour les agences France Travail de Limoges (Jourdan, Leclerc et Ventadour)
- monsieur Jérémy Boireau, référent métiers de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Nadège Coucaud, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Junien
- madame Sandrine Galinat, référente métiers de l'agence France Travail de Saint Yrieix La Perche

Article 6 - Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 7 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de France Travail Nouvelle Aquitaine.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

Mong

Article 8 - Abrogation et publication

La décision NAq n° 2025-16 DS Agences du 28 avril 2025 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de France Travail.

Fait à Bordeaux, le 6 mai 2025.

Alain Mauny,
directeur régional
de France Travail Nouvelle Aquitaine

